
OBJET : PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2022

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements complète l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales et fixe désormais le cadre du procès-verbal.

Plus particulièrement, l'article L. 2121-15 précité indique que « [...] *Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires. [...]* »

Par ailleurs, il est désormais prévu que « *Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public. [...]* »

Il est proposé au Conseil municipal :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 octobre 2022.

OBJET : PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-15 ;

Considérant qu'il convient ainsi d'approuver le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2022 dès le commencement de la présente séance ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 octobre 2022.

Bertrand KERN
Maire de Pantin,
Conseiller métropolitain

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 20 OCTOBRE 2022

SOMMAIRE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

N°1

Procès-verbal de la séance du 30 juin 2022

N°2

Election d'une nouvelle adjointe au Maire suite à démission

N°3

Modification de la composition des commissions permanentes

N°4

Indemnités de fonction du Maire, des adjoints au Maire et des Conseillers municipaux

N°5

Modification de la majoration des indemnités de fonction

N°6

Remplacement d'un délégué du Conseil municipal au Comité du Syndicat intercommunal à vocation unique SIVURESC

N°7

Remplacement d'un représentant de la commune au Comité de la Caisse des écoles

N°8

Remplacement d'un représentant de la commune dans les Conseils d'école des écoles maternelles Hélène Cochenec et Eugénie Cotton

N°9

Remplacement de deux représentants de la commune à la commission des marchés forains

N°10

Rapport de situation en matière d'égalité femmes-hommes

N°11

Rapport annuel sur le développement durable 2022

DEPARTEMENT RESSOURCES

Direction des Finances

N°12

Rapport sur les orientations budgétaires 2023

N°13

Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

N°14

Admission en créances éteintes de produits irrécouvrables

N°15

Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) du 13 mai 2022

N°16

Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges territoriale (CLECT) du 4 juillet 2022

N°17

Demande de subvention pour la construction de la Halle sportive au Stade Charles Auray auprès de l'Agence Nationale du Sport

Direction des Ressources Humaines

N°18

Mise en place du télétravail au sein de la commune

N°19

Convention à passer avec le Centre interdépartemental de gestion (CIG) dans le cadre de l'adhésion aux prestations du psychologue du travail

N°20

Convention à passer avec le Centre interdépartemental de gestion (CIG) dans le cadre de l'adhésion au service social du travail

N°21

Adhésion à la mission de Médiation Préalable Obligatoire (MPO) mise en œuvre par toujours par le CIG petite couronne

N°22

Création d'emplois pour les fonctionnaires de l'Office Public de l'Habitat « Pantin Habitat »

Direction des Affaires Juridiques, des Achats et des Marchés Publics

N°23

Approbation de la convention de groupement de commandes relatif à la passation et à l'exécution d'un marché public de prestations de conseils architecturaux et de coordination pour le site de l'îlot 27 à Pantin

N°24

Approbation de la convention relative à la facilitation des clauses sociales à l'échelle communale

DEPARTEMENT DEVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

Direction du Développement urbain et de la transition écologique

N°25

Convention d'autorisation d'occupation, de surplomb et de superposition d'affectation du domaine public fluvial et de la Ville de Paris

N°26

Modification de la participation au capital de la SEMIP par le rachat d'actions de la Société UTB et de la SOPARCIF par la commune

N°27

Avenant N°3 à la convention encadrant les conditions financières et patrimoniales de transfert de la ZAC du Port

N°28

Avenant N°9 au Traité de consortium de la ZAC du centre-ville

N°29

Avenant N°13 à la convention publique d'aménagement relative à la ZAC des Grands Moulins

N°30

Attribution d'une subvention et approbation de la convention d'objectifs pluriannuelle à signer avec la SCIC la Butinerie

N°31

Attribution de subventions dans le cadre du dispositif d'aide aux particuliers pour l'acquisition d'un vélo mécanique neuf ou d'occasion

Direction de l'Habitat et du Logement

N°32

Accord transactionnel suite à l'annulation contentieuse de la décision de préemption d'un bien situé 218 avenue Jean Lolive à Pantin

N°33

Convention de cofinancement de l'opération des Sept Arpents à signer avec l'EPT Est Ensemble

N°34

Approbation de la charte locale du relogement dans le cadre des nouveaux projets de renouvellement urbain

N°35

Approbation de l'avenant 3 à la convention de cofinancement du Dispositif Intercommunal de lutte contre l'habitat indigne entre la Ville et Est Ensemble

N°36

Demande de garantie d'emprunt par la SA HLM VILOGIA pour le 70 rue Charles Nodier

N°37

Cession à l'Etat d'un bien occupé par le Centre national de la danse sis 1 rue Victor Hugo à Pantin

N°38

Avenant N°1 à la convention d'OPAH Des Sept Arpents

N°39

Régularisations foncières entre la commune et l'OPH Pantin Habitat

N°40

Délibération modificative relative à la cession des lots des copropriétés situées 87-89 avenue Edouard Vaillant et 46 avenue Jean Jaurès à la SOREQA

N°41

Approbation de l'acquisition des nouvelles parts sociales de la coopérative HLM HDI construction appartenant à l'EPT Est Ensemble

N°42

Autorisation de l'acquisition par la SEMIP des parts sociales de la coopérative HLM HDI construction attribuées à l'EPT Est Ensemble

N°43

Acquisition auprès de l'EPFIF des emprises foncières des futurs espaces publics sis 30-34 avenue Edouard Vaillant issus de la division des parcelles cadastrées section J N°65, 76 et 80

DEPARTEMENT SOLIDARITES ET PROXIMITE

Direction de l'Action sociale et solidaire

6/84

N°44

Approbation du dossier de réponse à l'appel à projet relatif à l'attribution d'une subvention du Fonds social européen au titre des référents PLIE

N°45

Adoption du dossier de réponse à l'appel à projet pour le financement du projet Insertion emploi pour la période 2022

Direction de l'Education et des Loisirs

N°46

Ouverture de l'école élémentaire Denis Diderot

N°47

Fermeture de l'école élémentaire Jean Lolive

N°48

Détermination du périmètre scolaire de l'école maternelle et élémentaire Denis Diderot et modification du périmètre scolaire de l'école maternelle Jean Lolive et de l'école élémentaire Edouard Vaillant

Direction Petite Enfance et Familles

N°49

Subvention complémentaire attribuée à l'association La Cabane Enchantée, Maison des assistants maternels

Direction de la Santé

N°50

Convention « Pass ambulatoire » à signer avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France

DEPARTEMENT CITOYENNETE

Direction de la Vie des quartiers et de la participation citoyenne

N°51

Attribution d'une subvention à la mission locale de la Lyr et signature de la convention pluriannuelle d'objectifs

N°52

Attribution de subventions aux associations du fonds d'initiatives associatives (FIA) pour la troisième session de l'année 2022

N°53

Avenant à la charte territoriale de gestion urbaine et sociale de proximité 2023

DEPARTEMENT PATRIMOINE BÂTI ET CADRE DE VIE

Direction des Espaces Publics

N°54

Convention d'exploitation de la Ligne 330

N°55

Avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département de Seine-Saint-Denis pour des travaux d'injection d'anciennes carrières

N°56

Information sur les décisions du Maire prises en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales

La séance est ouverte sous la présidence de M. Kern.

(Il est procédé à l'appel)

M. le Maire – Le *quorum* étant atteint, nous pouvons valablement délibérer.

Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, je vous demande de vous lever. Chers élus, Mesdames, Messieurs, au nom du Conseil municipal, je souhaite adresser un dernier adieu à notre collègue et amie Jocelyne Chatron, lui apporter un témoignage d'affection, de reconnaissance, à l'élue bien sûr, mais d'abord et surtout à la femme qu'elle était.

Le 16 juin dernier, nous avons toutes et tous été profondément marqués et attristés, choqués par le décès de Jocelyne. Femme de gauche, écologiste, farouchement engagée dans les actions de solidarité, elle a travaillé toute sa vie dans le Département de la Seine-Saint-Denis. Pantinoise pendant près de dix ans, la Ville perd une concitoyenne exemplaire. Conseillère municipale déléguée à la co-construction et à l'interpellation citoyenne, Jocelyne était une femme qui avait du respect pour la fonction d'élu. Elle faisait partie de celles qui considèrent l'opposition comme des adversaires politiques et non comme des ennemis personnels, toujours dans la recherche du dialogue. Je tiens à souligner ici son esprit républicain. Pour Jocelyne, la politique n'était pas politicienne, mais bien au service de la vie de la Cité. Les habitants méritaient selon elle « le meilleur de l'action municipale ».

En 2009, lorsqu'elle s'installe à Pantin, Jocelyne s'investit dans son quartier du Haut et du Petit Pantin, là où elle réside, au sein du Conseil de quartier, premier signe de son engagement pour la participation citoyenne, pour la parole donnée aux habitants et pour l'amélioration de la vie des Pantinoises et des Pantinois. Premier signe d'un engagement citoyen devenu ensuite politique, qui sera au cœur de sa délégation lorsqu'elle devient élue à mes côtés à l'issue des élections municipales de 2020.

Elle était exigeante avec elle, mais aussi avec les autres, à l'écoute des habitants. Jocelyne était profondément humaniste et engagée à l'égard des plus fragiles. C'est ainsi qu'elle fut de celles et ceux qui furent les premiers à se mobiliser sur la question des consommateurs de crack. A l'heure du démantèlement du camp de Forceval, je sais qu'elle aurait été à la fois heureuse et inquiète. Heureuse pour Pantin et les habitants des Quatre Chemins, car ils ont pu retrouver un semblant de vie normale. Inquiète pour ces centaines de personnes en détresse et en errance, qui sans prise en charge sanitaire et sociale ne s'en sortiront pas.

Jocelyne, tu as conduit et porté des engagements politiques pour engager la citoyenneté à Pantin, améliorer la qualité des repas des enfants dans les écoles ou encore pour verdir leurs cours de récréation. Autant de projets qui animent notre collectif pour ce mandat. Jocelyne, tu t'es battue contre la maladie. Tu l'as même vaincue en combattante, à l'image de ton engagement pour l'action municipale, ne négligeant aucune difficulté, toujours dans la recherche d'améliorer la vie quotidienne des habitants. Jocelyne, tu étais par ton parcours l'un des visages des trois piliers de nos engagements de campagne : l'écologie, la solidarité et, bien sûr, la citoyenneté.

Comme nous tous ici, je suis très heureux d'avoir pu travailler avec elle. Comme nous tous ici, je m'associe à la peine immense de ta famille et lui adresse nos chaleureuses condoléances. Nous garderons de toi une présence, celle d'une femme qui rayonne par son esprit, son insatiable curiosité, sa soif d'apprendre, de comprendre et de transmettre. Une femme soucieuse des autres, tout simplement humaine.

Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, en mémoire de Jocelyne Chatron, je vous remercie d'observer une minute de silence.

Une minute de silence est observée.

Je vous remercie.

Je vous propose de commencer notre séance. Désormais, tous nos Conseils municipaux commenceront par une formalité qui est devenue obligatoire de par la loi, c'est l'adoption du procès-verbal de la séance qui s'est tenue auparavant, puisque la loi oblige maintenant à ce que le Conseil qui suit une séance approuve le compte rendu total des débats. J'avais le choix, en tant que Maire, entre un compte rendu qui soit synthétique, qui soit plus qu'un relevé de décisions, puisqu'il doit relater les débats que nous avons eus.

nous, mais j'ai choisi de faire un compte rendu intégral. Donc le compte rendu qui vous a été envoyé est le compte rendu qui a été tapé suite à la bande audio qui est enregistrée à chacune de nos séances.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

N°1

Procès-verbal de la séance du 30 juin 2022

M. le Maire – Il vous est donc proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 juin 2022. Questions-remarques ? Ce sera notre premier ordre du jour de chaque séance désormais. Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté. Je vous en remercie.

N°2

Election d'une nouvelle adjointe au Maire suite à démission

M. le Maire – Nous avons maintenant la démission de Mélina Pelé en tant qu'adjointe au Maire, que je salue, qui est présente parmi nous, qui a eu des changements dans sa vie personnelle, qui font qu'elle est moins présente à Pantin. Elle a décidé de laisser sa place d'adjoint à une autre personne parce que sa présence à Pantin ne lui permet pas d'assumer son mandat dans de bonnes conditions. Donc, comme elle a démissionné, nous devons réélire à sa place une nouvelle adjointe au Maire.

Lorsqu'il s'agit du vote sur une personne, le vote à l'urne est de droit si quelqu'un le demande.

J'ai reçu la candidature d'Alice Nicollet. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Est-ce que quelqu'un souhaite qu'il y ait un vote à bulletin secret ? Personne. Donc qui est pour la candidature d'Alice Nicollet ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elue à l'unanimité. Bravo ! Comme le veut la tradition, je vais te donner l'écharpe tricolore.

Applaudissements de la salle.

N°3

Modification de la composition des commissions permanentes

M. le Maire – Avec le décès de David Amsterdamer, le décès de Jocelyne Chatron et l'élection d'Alice en lieu et place de Mélina Pelé, on a besoin de faire un certain nombre d'aménagements dans les nominations de cette Municipalité. Donc on va déjà, si vous le voulez bien, modifier la composition des commissions permanentes.

Il vous est proposé de désigner Monsieur Amimar au sein de la troisième commission en remplacement de Madame Chatron, de désigner Monsieur Ignacio Pinto au sein de la deuxième commission en remplacement de Monsieur Amimar, de désigner Madame Nicollet au sein de la première commission en remplacement de Monsieur Ignacio Pinto, de désigner Monsieur Bargas, nouvel élu que je salue - c'est sa première séance - au sein de la deuxième commission en remplacement de Monsieur Amsterdamer - bienvenue Antoine ! - et de désigner Madame Pelé au sein de la troisième commission en remplacement de Madame Nicollet.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Est-ce que quelqu'un souhaite un vote à bulletin secret ? S'il n'y en a pas, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je vous en remercie.

N°4

Indemnités de fonction du Maire, des adjoints au Maire et des Conseillers municipaux

N°5

Modification de la majoration des indemnités de fonction

M. le Maire – Ensuite, comme nous avons un changement d'adjoints, nous sommes obligés de re-délibérer sur les indemnités de fonction.

La note numéro 4 est conforme au mode de calcul et permet de calculer les indemnités de base.

La note numéro 5, elle, permet de fixer des majorations d'indemnités qui sont de droit parce que Pantin est chef-lieu de canton et parce que Pantin bénéficie de la dotation de solidarité urbaine. La loi prévoit donc que, dans ces cas-là, les indemnités de fonction peuvent être majorées. Sur la délibération numéro 5, vous avez à la suite un tableau indemnitaire pour les 45 élus, qui récapitule le montant de chacune et chacun. Prenant en compte les 3,5 % d'augmentation du point d'indice pour tout le monde, sauf pour les adjoints, puisque je vous rappelle que les adjoints étaient en dessous de la moitié du plafond de la Sécurité sociale, ce qui permet de ne pas payer les charges patronales pour la Ville et ce qui permet de ne pas avoir les retenues de la Sécurité sociale pour les élus.

Quand ils ont été augmentés de 3,5 %, comme le plafond de la Sécurité sociale n'a pas été augmenté et qu'il ne sera pas augmenté avant le 1^{er} janvier, ils se sont retrouvés avec un net qui était plus bas que le net qu'ils avaient avant, parce qu'ils avaient un certain nombre de cotisations sociales qu'ils ne payaient pas avant.

Je propose donc de remettre les adjoints juste en dessous du plafond de la Sécurité sociale, c'est-à-dire 1 710 euros bruts, le plafond étant à 1 715 euros.

Sur la note 4, est-ce qu'il y a des remarques ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je vous en remercie.

Sur la note 5, avec le tableau, est-ce qu'il y a des remarques ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

Note 6.

N°6

Remplacement d'un délégué du Conseil municipal au Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « SIVURESC »

M. le Maire – Il s'agit de désigner en remplacement de Jocelyne Chatron un autre élu au SIVURESC. Je vous rappelle que c'est pour une courte durée, puisque le Maire de Blanc-Mesnil, voulant passer sa cantine au privé, souhaite depuis quatre ans maintenant la fin du SIVURESC. Dans un premier temps, nous lui avons dit non, mais cela ne devenait plus tenable. Donc le SIVURESC cessera d'exister le 1^{er} septembre prochain.

J'ai reçu la candidature d'Antoine Bargas. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? S'il n'y en a pas, est-ce que vous souhaitez qu'il y ait un vote à bulletin secret ? S'il n'y en a pas, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

La note 7.

N°7

Remplacement d'un représentant de la commune au Comité de la Caisse des écoles

M. le Maire – C'est pour y remplacer Mélina Pelé. J'ai reçu la candidature d'Alice Nicolle. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Est-ce que quelqu'un souhaite un vote à bulletin secret ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

N°8

**Remplacement d'un représentant de la commune dans les Conseils d'école des écoles maternelles
Hélène Cochenec et Eugénie Cotton**

M. le Maire – Ensuite, il s'agit de remplacer dans deux Conseils d'école, à Hélène Cochenec, Jocelyne Chatron et, à Eugénie Cotton, Mélina Pelé.

Pour Cochenec, j'ai reçu la candidature d'Antoine Bargas et, pour Eugénie Cotton, d'Alice Nicollet. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Non. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui souhaite un vote à bulletin secret ? Je suis désolé de ce formalisme, mais je suis obligé. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté.

La note 9.

N°9

Remplacement de deux représentants de la commune à la commission des marchés forains

M. le Maire – Monsieur Amsterdamer étant décédé et Madame Pelé ayant démissionné, il nous faut les remplacer à la commission des marchés forains.

J'ai reçu les candidatures de Myrjam Rudin et de François Birbès. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ?

M. AMZIANE - Je ne suis pas candidat. C'est pour une intervention. Je ne vais pas bloquer parce que ce n'est pas le lieu et surtout ce n'est pas le moment. Juste pour dire que nous avons approuvé toutes les délibérations, mais on trouve toujours dommage que les groupes d'opposition - je ne parle même pas forcément de mon groupe - puissent siéger dans ces commissions, au moins au titre de suppléants, pour avoir un siège et une vigilance démocratique qui me semble assez saine. Je ne dis pas qu'il y a des suspicions ou quoi que ce soit, mais c'était un usage avant. On a regretté amèrement la décision qui a été prise lors du Conseil d'installation, et je me pose la question si cette question ne devrait pas se reposer à terme.

M. le Maire - Oui, on peut en rediscuter, mais pas ce soir. Je ne suis pas opposé. Je l'ai fait par le passé, notamment avec un siège de l'opposition à Pantin Habitat et à la SEMIP, qui n'était pas la même opposition.

Pas de demande de vote à bulletin secret ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est donc adopté à l'unanimité.

Nous en avons fini avec les neuf notes qui concernaient la réinstallation de notre Municipalité suite à ces changements en son sein.

Nous en venons maintenant à la procédure budgétaire. Je vous rappelle que deux mois avant le vote du budget, nous devons formellement approuver le rapport de situation en matière d'égalité femmes-hommes, d'adopter le rapport du développement durable pour l'année 2022 et d'adopter le rapport d'orientation budgétaire. Nous arrivons à ces trois moments qui sont un peu importants. Je laisse la parole à Hawa Touré pour le rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes.

N°10

Rapport de situation en matière d'égalité femmes-hommes

Mme TOURE – Monsieur le Maire, chers collègues, si aujourd'hui l'égalité en droit est entérinée par de nombreux textes nationaux, européens et internationaux, les représentations sexistes ainsi que les rapports inégalitaires entre les femmes et les hommes persistent.

Permettez-moi de vous livrer quelques chiffres pour illustrer ces inégalités :

L'accès à l'emploi où près d'un tiers des femmes travaillent à temps partiel pour seulement 7 % des hommes.

Les salaires des femmes demeurent également inférieurs à ceux des hommes, dans le privé comme dans le public. Cet écart est de l'ordre de 20 % dans le secteur privé et autour de 10 % dans la fonction publique territoriale.

L'accès aux responsabilités politiques, on peut constater que l'Assemblée nationale compte 37,3 % des femmes.

Les violences faites aux femmes, on dénombre chaque année plus de 80 000 femmes se déclarant victimes de viol ou de tentative de viol. Depuis le début de l'année 2022, on dénombre 102 féminicides, cela veut dire qu'une femme meurt ce soir et une autre mourra samedi.

Les violences sexistes, sexuelles, mais aussi conjugales transcendent les classes sociales, mais aussi les identités de genre et orientations sexuelles. D'autre part, les violences intrafamiliales et conjugales ne touchent pas seulement les couples hétérosexuels. Les couples homosexuels eux aussi sont concernés. D'autre part, les violences de genre ne touchent pas seulement les femmes cisgenres. Les personnes trans sont également impactées. Invisibiliser ces violences, c'est invisibiliser les souffrances et les besoins d'une part non négligeable de la population.

Face à ces constats sans équivoque, les politiques publiques ne peuvent se limiter à la simple affirmation de principes d'égalité et à la répression des discriminations. Une politique volontariste visant à construire et préserver l'égalité de fait entre les femmes et les hommes doit être conduite. L'échelon local, parce qu'il permet une action immédiate, concrète et adaptée aux besoins des personnes, constitue un niveau d'intervention essentiel pour construire l'égalité réelle recherchée.

Ainsi, la commune de Pantin s'est emparée de ces sujets et conduit diverses actions. Le rapport 2022 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Pantin s'articule autour de deux grands axes. La conduite de politiques par la Direction des Ressources humaines intègre l'ensemble des outils à disposition pour construire et mener une politique RH favorisant l'égalité entre les agentes et agents, d'égalité professionnelle et de qualité de vie au travail, des politiques publiques engagées en faveur de l'égalité femmes-hommes. Sur le plan des politiques publiques, la Municipalité conduit une approche intégrée, mêlant des actions spécifiques : la quinzaine de l'égalité, la diffusion d'une culture de l'égalité dans l'ensemble de ces domaines d'intervention, la féminisation de l'espace public (les rues et les places), l'organisation des marches exploratoires, dont la restitution a eu lieu le 13 septembre à la Maison de quartier des Quatre Chemins.

Sur le plan des violences faites aux femmes, nous œuvrons à l'organisation d'un réseau de lutte contre les violences faites aux femmes. Depuis le 19 septembre 2022, une permanence psycho-traumatique a été mise en place au relais des parents tous les lundis matin.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

M. le Maire - Merci Hawa.

Avis de la première commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce rapport ? Des questions ? Il faut l'approuver. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est donc adopté.

18/84

N°11

Rapport annuel sur le développement durable 2022

M. le Maire – Je pense que vous l'avez tous lu, que vous en avez pris connaissance. Je vais simplement insister sur ce que nous avons fait dans la dernière année en matière de développement durable de plus marquant.

Nous avons fait la journée sans voiture qu'on n'avait jamais faite. C'est une vraie journée sans voiture, puisqu'il y a toute la Ville ou presque qui est interdite à la circulation automobile. Nous avons créé UNIGEO, une SPL qui est chargée de mettre en place la géothermie, dont les travaux vont commencer l'année prochaine, avec des premiers raccordements en 2024. Nous avons un plan vélo. Nous avons mis en place un plan de sobriété énergétique qui va être soumis dans quelques instants dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire comme l'une de nos nouvelles orientations politiques pour le budget 2023. Nous avons la première cour jardin qui a été livrée, d'autres qui sont en cours de création. Nous avons lancé la révision du PCAET. Le PLUI est en cours de révision avec une tonalité environnementale plus forte, puisque nous augmentons l'obligation de pleine terre et d'espaces verts sur la parcelle, par exemple. La Ville est maintenant depuis plus d'un an en zone 30. Nous recherchons dans nos projets des labellisations liées au développement durable. Par exemple, la Halle sportive aura le niveau or de Bâtiment Durable Francilien, ou vous avez encore 42 audits qui ont été lancés sur des bâtiments au titre du décret tertiaire qui seront concernés par la lutte contre le gaspillage énergétique et l'isolation.

Voilà, pêle-mêle, pour un an, mais si on remonte plus loin, l'école Saint-Exupéry, la première de France ou presque à énergie zéro, au premier Agenda 21 pour une ville d'Ile-de-France au début des années 2000, Pantin a maintenant une longue tradition en matière de développement durable.

Il vous est demandé d'adopter ce rapport pour l'année 2022 tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Avis de la troisième commission : favorable.

Franck TIKRY - Monsieur le Maire, juste un petit commentaire sur le rapport. La commission propose qu'au vu de la qualité du travail et de la richesse des résultats qui sont inclus dans ce rapport, que ce rapport fasse l'objet d'un vrai outil de communication à destination des habitants de la Ville, à destination des administrés. Merci.

M. le Maire – Une vulgarisation dans Canal.

Franck TIKRY - Il faut réfléchir à comment on peut mieux mettre en valeur le rapport, parce que c'est le sujet. Ce serait dommage que la richesse et tout ce que l'on a mis en place, vous venez de le dire, que l'on puisse le garder pour nous.

M. le Maire – On peut le valoriser. On peut avoir un article spécifique dans Canal. Je demande à mon cabinet de le noter. Est-ce qu'il y a des remarques ?

M. AMELLA - Bonsoir à tous. Monsieur le Maire, mes chers collègues, les grands axes qui ont été adoptés dans le cadre de notre politique qui a été menée en 2022 sont détaillés dans ce rapport qui arrive cette année quand même sur un point d'étape, puisque c'est un rapport de bilan de notre plan climat sortant qui va nous permettre d'engager dans les mois qui viennent tout le travail de révision du plan climat avec la Ville, avec les services, avec les habitants, pour ce nouveau plan climat qui va s'ouvrir dans les années à venir.

Je voulais rappeler - je pense que c'est l'endroit de le faire ou jamais - la question de l'urgence que tout le monde connaît, mais c'est toujours bien de faire une piqûre sur notre situation climatique qui est quand même exceptionnelle. On voit la température aujourd'hui. Il ne faut pas confondre climat et météo, je sais bien, mais on est quand même sur un mois d'octobre particulièrement chaud. On a connu une canicule sans précédent par sa durée, qui était accompagnée par de la sécheresse. Aujourd'hui, le problème de la sécheresse est qu'elle attaque la viabilité même de nos arbres en ville qui sont nos climatiseurs naturels. On a donc un vrai travail à faire par rapport à notre adaptation au changement climatique, par rapport à tout ce qui doit nous arriver qu'on ne connaît pas encore. Et ce risque qui est connu aujourd'hui d'emballement de ce dérèglement, on peut se demander si on n'y est pas déjà un peu.

19/84

Après, on ne se résout pas au fatalisme. Je pense que cela transparait clairement dans ce rapport, mais comment fait-on pour respecter nos engagements ? Quand je parle des engagements, je parle de nos engagements nationaux, les Accords de Paris pour le climat, la fameuse limite d'un degré et demi ou des deux degrés, le rapport du GIEC qui est sorti cette année pour la première fois faisait état de préconisations pour pouvoir respecter cette trajectoire, avec des préconisations qui étaient assez radicales. Nous avons fait l'exercice de savoir ce que cela voulait dire en transposition à Pantin de respecter notre trajectoire pour respecter ces objectifs d'ici 2030.

Je ne vais pas faire une liste à la Prévert, mais j'ai quand même sélectionné quelques points qui sont assez massifs dans l'action qu'il faudrait mener aujourd'hui. Pour arriver à nos objectifs, il faudrait que l'on arrive à interdire la voiture thermique en ville en 2024 - on n'est pas dans cette trajectoire aujourd'hui, clairement - et diviser par deux les distances parcourues. La question de la consommation de mobilité est un vrai sujet pour pouvoir respecter ces enjeux. Il faudrait diminuer de 72 % l'aviation à l'échelle globale. Aujourd'hui, les projections de développement des plateformes aéroportuaires parlent plutôt d'un doublement du transport aérien d'ici 2030. On a donc un vrai sujet sur lequel il faut que l'on se mobilise. D'une manière générale, c'est la limitation drastique de nos consommations, intégrer l'économie circulaire, réutiliser les matériaux, diminuer drastiquement les consommations dans le résidentiel. On le voit cette année avec toute la question climatique qui nous rattrape sur le biais économique, avec les plans de sobriété qu'on adopte dans les différentes collectivités et dans nos vies personnelles. Mais ce sont aussi des grands plans de rénovation massifs qu'il faut pouvoir mener et construire vraiment le juste nécessaire. L'alimentation est aussi un poste majeur - on n'en parle pas assez. Cela fait toujours polémique quand on en parle, mais le plus gros poste d'actions individuelles est la limitation de sa consommation de viande. On ne dit pas que tout le monde doit devenir végétarien, mais je pense que c'est quand même un sujet sur lequel il faut que l'on soit attentifs collectivement, y compris dans nos perspectives d'évolution sur notre restauration scolaire pour les années à venir.

Tout ça, c'est juste pour limiter la casse, parce que la casse, il y a une partie qui est déjà faite. Et donc aujourd'hui, c'est de savoir comment on met en œuvre ces mesures qui ne sont pas forcément toutes acceptables socialement, mais que l'on va devoir prendre et donc à quel rythme on les prend ? Est-ce que l'on va dans cette direction ? Oui, mais clairement pas assez vite parce que les investissements climatiques sont nécessaires et ce sont ceux du passé qui aujourd'hui nous protègent. On le voit dans la crise que l'on connaît aujourd'hui.

Je voulais exprimer quelques regrets dans le cadre de ce rapport, c'est que sur l'urgence à agir, Pantin se mobilise à hauteur de ses moyens, mais on n'en fait pas encore assez sur les mobilités, sur la transition, sur l'isolation, il y a beaucoup de choses. Et là-dessus, on peut vraiment regretter que l'Etat ne prenne pas la mesure de cette urgence pour nous accompagner et nous laisse dans une situation financière qui est complexe et qui est difficile, alors que tous les travaux que l'on peut mener aujourd'hui sur l'isolation énergétique, ce sont des économies pendant les cinquante prochaines années. C'est vraiment un gros regret, l'absence de prise de conscience par l'Etat de ce sujet.

Après, j'ai un regret plus local sur notre rapport d'orientation budgétaire. C'est lui qui présente le plan de sobriété énergétique, donc on l'aborde sur le plan financier, qui est un vrai sujet, mais c'est quand même aussi la place dans ce rapport sur le développement durable de se souvenir, je voulais quand même le rappeler, que les économies d'énergie, c'est aussi une nécessité sur le plan climatique. Je ne doute pas qu'au cœur de l'ADN de cette majorité, toutes les mesures écolos qui sont de nature à protéger les plus fragiles sont partagées. On est en train de mettre en place un certain nombre d'actions : le bouclier énergétique avec la géothermie que l'on met en place à Pantin, le bouclier des mobilités avec le développement du vélo, des pistes cyclables qui font partie du cœur de notre action, le bouclier de la santé avec l'accompagnement que mène la Ville sur la santé et sur la santé environnementale, avec le travail que l'on est en train de mener sur la qualité de l'air, le bouclier alimentaire avec les tarifs de restauration qui sont assez exemplaires à Pantin pour la rendre accessible à tous, mais aussi sur la qualité et les alternatives, avec par exemple le soutien à la Butinerie proposé plus tard à l'ordre du jour. Toutes ces questions-là doivent continuer à être au cœur de notre action. C'est essentiel, et j'irai même plus loin en disant que c'est vital.

Pour finir sur une note optimiste, on voit que ce rapport sur le développement durable présente des actions structurantes qui s'amplifient au fil du temps. On est vraiment sur une montée en charge et en puissance qui continue. Je salue la qualité du rapport qui a été présenté. Je ne doute pas que tout le monde en ait pris connaissance et je partage la proposition de Franck Tikry de le partager plus largement, parce que je pense

que notre action est assez méconnue en dehors de cet hémicycle. Et je pense qu'il est nécessaire que les gens comprennent l'action que l'on mène dans une mise en contexte politique globale, parce qu'aujourd'hui ces rapports sont ceux qui pourront nous être opposés dans dix ans, dans quinze ans, sur notre action ou sur ce qui pourrait être considéré comme notre inaction. Il faut donc que l'on puisse continuer à montrer notre anticipation de notre adaptation pour les années qui viennent. Je vous remercie.

M. le Maire - Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je vous demande d'adopter ce rapport. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté.

Nous passons à la note numéro 12.

DEPARTEMENT RESSOURCES

Direction des Finances

N°12

Rapport sur les orientations budgétaires 2023

M. le Maire - Ce rapport est très fourni et très détaillé (56 pages). J'espère que vous avez pu en prendre connaissance, comme on envoie maintenant le Conseil bien avant ce que nous oblige le Code général des collectivités territoriales. Je vais essayer de vous le synthétiser de façon complète, mais aussi assez rapidement.

D'abord, on sort de la crise sanitaire, mais on a face à nous une dégradation du contexte, notamment avec le taux de croissance de la France qui est ramené à 1 % en volume et une inflation qui est aux alentours de 6/6,5 % à la fin de cette année et qui est annoncée par le Gouvernement à 4/4,5 % l'année prochaine. Donc quand on dit une augmentation de 6,5 %, c'est par exemple dans le budget de fonctionnement, là où nous en sommes dans les conférences budgétaires, les achats de gaz et d'électricité pour la commune passent de 3 à 7 millions d'euros. Pourquoi ? Parce qu'une directive européenne, à la fin des années 90, nous a fait sortir du tarif réglementé et nous a obligés à acheter notre énergie pour les grosses collectivités territoriales sur le marché de l'énergie.

Crise de l'énergie, crise de l'inflation, la croissance qui commence à s'affaïsser. Et puis face à cette inflation, les banques et la Banque Centrale Européenne (BCE) commencent à augmenter leurs taux. En 2019, j'ai fait un emprunt à 0,77 %. Et là, à moins de 3 %, on ne trouve plus. Cela veut dire que le coût que cela va représenter pour les collectivités territoriales en fonctionnement, on va payer beaucoup plus d'intérêts. On était descendu presque à 1 million d'euros cette année, qui sera le plus bas jamais observé. Et à la fin de l'année prochaine, j'ai bien peur que l'on soit plutôt à 2 millions d'euros. Si vous prenez 4 pour l'énergie, 1 pour les taux d'intérêt, que de l'autre côté certains achats augmentent fortement, on a certains chantiers en ce moment qui ont des augmentations entre 20 et 40 % à cause des matériaux. L'Etat a reporté d'un an le début des travaux du Centre National des Arts Plastiques parce qu'ils espèrent pouvoir le faire dans un an et que les prix se seront calmés. Mais rien ne nous dit aujourd'hui que ce sera le cas. On est donc dans un environnement qui s'est quand même considérablement durci.

Dans le même temps, comment vont les finances publiques de la France ? Mal ! Si on le prend d'un côté purement financier, ça ne va pas. Je n'ai pas dit qu'il ne fallait pas le faire, attention, mais le « quoi qu'il en coûte », c'est 9 % de déficit public. Alors que je vous rappelle que Maastricht disait qu'il fallait faire trois fois moins, c'est-à-dire moins de 3 %. C'est encore 6,5 % en 2021 et c'est 5 % prévus en 2022 et en 2023, plus une dette qui explose. Et si vous avez les taux d'intérêt qui augmentent, l'Etat va aussi avoir un poste en termes d'intérêt de la dette à payer qui va être beaucoup plus important. Cela veut dire qu'il y a moins de marge de manœuvre et qu'il va falloir qu'ils aillent chercher l'argent ailleurs. Il y a les super profits, c'est ce qu'on propose à l'Assemblée nationale, mais j'ai l'impression qu'ils vont plutôt se tourner vers d'autres acteurs, dont les collectivités locales, mais j'y reviendrai

On était donc aux alentours de 90 à 95 % du PIB au niveau de la dette publique. Aujourd'hui, nous en sommes à 114,6 % de la dette publique. Et le déficit de l'Etat, lui, je vous l'ai dit, est à 5 %. Dans ce contexte, vous avez un encadrement des dotations de l'Etat en direction des collectivités territoriales qui est plafonné dans la feuille de route de l'Etat à 0,4 % par an sur les exercices 2023-2027. Vous imaginez 0,4 % de plus de dotation de l'Etat dans la totalité, alors que vous avez une inflation qui est à 6,5 % cette année et à plus de 4 % l'année prochaine. Cela veut dire que l'on programme une perte de pouvoir d'achat importante pour les collectivités locales dans les années qui viennent, sauf à ce que l'inflation s'effondre et retrouve des niveaux plus conformes à ce que l'on a connu par le passé.

Et il nous annonce pour 2023-2027 ce que j'appelle des « contrats de Cahors 2 ». C'est-à-dire que vous aviez eu le « contrat de Cahors 1 » qui limitait la progression des dépenses de fonctionnement d'une année sur l'autre. Et il vous reprenait une partie si vous dépassiez 1,5 % au niveau national (nous, c'était 1,3 %). Et quand vous dépassiez la partie supérieure à 1,3 % ou 1,5 %, il vous en reprenait 75 %. Admettons que l'on faisait 2 % et qu'entre 1,3 % et 2 % pour Pantin cela représentait 1 million d'euros, l'Etat vous reprenait 750 000 euros sur les dotations qu'il nous donne. C'est ce qui s'appelle pénaliser. Là, ils ont décidé de changer. Ça va être les contrats de Cahors numéro 2. Qu'est-ce qu'ils disent ? Ils disent qu'en gros les dépenses des collectivités seront, par département, limitées au montant de l'inflation moins 0,5 %. Cela veut dire que si le montant de l'inflation - c'est dans le projet de loi de finances initiale de l'Etat - est à 4,3 %, les collectivités qui auront une hausse supérieure à 3,8 % se verront appliquer des pénalités. Mais changer

de paradigme : au lieu de nous faire une contractualisation qui passe dans les Conseils municipaux, avec des débats et des oppositions qui sont fortes quant à la liberté des collectivités locales de s'administrer, ils vont faire ça au niveau du Département. Et si au niveau du Département, on est en dessous de 3,8 %, même s'il y en a qui ont fait 3,9 %, 4 % ou 4,1 %, il n'y aura pas de sanction. Mais si au niveau du Département, on dépasse les 3,8 %, le Préfet aura la faculté - je pense qu'il aura l'obligation - de sanctionner les collectivités locales du Département qui auraient dépassé les 3,8 %.

Les dotations et fonds perçus par la Ville dans ce cadre-là. Aujourd'hui, on a un nouveau recul. Là, je m'en tiens au projet de loi. En plus de cela, on ne sait plus où on en est car on avait un projet de loi de finances initiale. Il y a une centaine d'amendements qui ont été acceptés, et la Première Ministre vient d'engager le 49-3. Donc on ne sait pas exactement ce qui va rester, ce qui va être pris, ce qui ne va pas être pris. Mais en tout état de cause, d'après les calculs que nous avons, nouveau recul de la dotation globale de fonctionnement. De toute façon, elle se monte à 500 000 euros. Au rythme où ça va, ils peuvent faire -3 %, -4 %, -5 %, cela représente maintenant une somme qui est assez dérisoire. Une nouvelle progression de la dotation de solidarité urbaine de 180 000 euros. Nous devrions garder le FSRIF parce que Pantin ayant dépassé les 60 000 habitants avec une forte augmentation ces dernières années, on partage la richesse de la commune et on arrive à un moment à un potentiel fiscal qui permet d'être dans un classement. Et la Ville de Pantin qui était une fois au-dessus, une fois en dessous, c'est-à-dire une fois dans le dispositif bénéficiant du FSRIF, une fois n'en bénéficiant pas. Là, nous sommes remontés dans le classement et nous sommes, semble-t-il, pour le moment, assez loin pour être menacés de perdre ce FSRIF. Le FPIC, qui est au niveau national, devrait nous ramener 670 000 euros assez stables.

En matière de fiscalité, aujourd'hui, on n'y voit rien. Le projet de loi de finances initiale avait dit une inflation entre 6,5 % et 7 %, donc on revalorise les bases de la taxe foncière, les bases de l'ensemble des impôts qui sont assis sur des réévaluations à 7 %. Il y a deux ou trois ans, ils avaient décidé que c'était désormais automatique. Le projet de loi de finances initial devait comporter une revalorisation des bases de taxe foncière équivalente à l'inflation. Ils l'ont fait, mais il y avait un Député de la majorité qui avait dit que c'était beaucoup trop pour les ménages et que donc il limiterait cette revalorisation à 3,5 %. Ce qui veut dire que si vous faites 0 % de taux de taxe foncière en augmentation, ce qui sera notre cas, vous avez une augmentation automatique du montant de la taxe foncière de l'inflation, c'est-à-dire de 7 % Et il y avait un Député de la majorité qui avait dit « je ferai passer un amendement pour limiter cela à 3,5 % ». C'est bien pour les contribuables, encore que je ne suis pas contre l'impôt, et avant on ne payait plus la taxe foncière et la taxe d'habitation, cela représentait une contribution des ménages beaucoup plus importante que la seule taxe foncière aujourd'hui. Donc si on ne fait pas 7 % et que l'on fait 3,5 % et que l'on a une augmentation de nos prix générale qui est autour de 7 %, on perd là encore 3,5 % de pouvoir d'achat pour les collectivités. Donc on ne sait pas où on en est parce que c'est en discussion à l'Assemblée, et j'imagine qu'il y aura d'autres bouleversements d'ici le vote du budget le 14 décembre.

Et puis ce Gouvernement continue dans une logique libérale que je ne comprends plus, que je n'ai jamais vraiment comprise. Mais là que je ne comprends vraiment pas, c'est qu'il a décidé de supprimer la contribution sur la valeur ajoutée, la CVAE, en deux ans, c'est-à-dire pour enlever cette charge aux entreprises. Une fois de plus, il fait la même erreur que le Gouvernement précédent. J'étais pour qu'on allège les charges, mais qu'on les plafonne au lieu de supprimer les charges patronales sur une partie des charges patronales. On supprime 100 % au premier salarié, 99 % au deuxième, 98 % au troisième. Et au-delà de 100, c'était 0 % de suppression. Ce qui faisait que des grands groupes, et on en connaît dans notre Ville, comme Hermès, Chanel, BNP, BETC, etc., je peux vous dire qu'ils n'ont pas de problème de fin de mois, ils n'ont pas de problème de concurrence à l'international. Par contre, les petites entreprises et les PME, elles, avaient des problèmes de concurrence. Et là, ils refont la même erreur. Ils vont faire des cadeaux en milliards d'euros à des grandes entreprises qui n'en ont pas besoin. Je ne dis pas que les PME n'en ont pas besoin, mais là, encore une fois, ils le font et ceci sans contrepartie. Et ça, ça va mettre en péril non pas directement la Ville puisqu'on n'est pas concernés, mais ça va mettre en péril la Métropole du Grand Paris qui, si jamais elle touche moins dans ce qu'elle rétrocèdera à Est Ensemble par le biais du budget municipal, risque de dire « je fais moins ». Et quand Est Ensemble n'a plus d'argent, que fait Est Ensemble ? Est Ensemble se retourne vers les communes membres de son intercommunalité. Donc là, j'appelle aussi à la vigilance.

La seule bonne nouvelle est la création d'un fonds vert doté de 1,5 milliard d'euros. Il est dans le projet de loi de finances. Mais ce fonds vert serait un fonds d'accélération de la transition énergétique dans les territoires, avec 375 millions de crédits de paiement qui seraient déjà identifiés pour 2023 et qui seraient à disposition des Régions, des Départements, des Intercommunalités et des communes. On ne sait rien sur

les modalités de répartition. On ne sait rien sur la gouvernance, sur sa gestion. C'est le grand flou, mais il y a une somme qui est réservée dans l'année 2023. Et évidemment, si nous sommes éligibles, vu l'ensemble des projets qui sont les nôtres en matière de développement durable, je pense que nous aurons la possibilité de candidater.

La Métropole du Grand Paris, que va-t-il se passer ? On ne sait pas trop. A un moment, Macron voulait la supprimer. Pour le moment, je pense qu'il aura fort à faire avec les retraites, mais il faut savoir qu'il a évoqué quand même, lors de la campagne électorale des présidentielles, la suppression d'un certain nombre d'élus en recréant ce que l'on appelle le Conseiller territorial de Sarkozy, qui était à la fois Conseiller régional, Conseiller départemental, voire Conseiller métropolitain dans les Métropoles, donc un élu qui aurait trois mandats. On n'en sait pas plus, mais en tout état de cause on sait que c'est dans les cartons de ce Gouvernement.

Je passe sur la mécanique des transferts Métropole, Mairie, commune, Est Ensemble. Chaque année, j'essaie de vous l'expliquer. Chaque année, cette usine à gaz, inventée par François Hollande à l'époque, est toujours aussi incompréhensible. Je préfère passer directement à l'équilibre du budget primitif.

Il faut que vous sachiez que, depuis 2011, nous avons des dotations de l'Etat qui ont baissé de 66 % de 2009 à 2022. C'est énorme. Heureusement, nous avons des recettes de fonctionnement qui sont assez dynamiques, notamment celles liées à la construction et au dynamisme de notre Ville. Dans ces conditions, notre épargne nette avait connu un creux préoccupant en 2014. Au BP 2022, elle est remontée à 14 millions. Et d'après les conférences budgétaires qui sont en train de se tenir, on devrait pouvoir à minima maintenir cet autofinancement.

Sur les investissements, j'attire votre attention sur la page 23 du rapport. Nous sommes une Ville qui investit beaucoup. Entre 2017 et 2020, nous avons fait entre 400 et 600 euros d'investissements par habitant, sachant que la moyenne de notre strate tourne autour d'un peu plus de 300 euros. En 2021, nous sommes passés à plus de 900 euros par habitant, et nous allons sans doute égaler ce record en 2022. Donc dans ces conditions, on a eu des intérêts de la dette qui étaient passés de 6,2 millions à 1,3 million en 2021, un peu moins en 2022. Evidemment, la remontée des taux d'intérêt va faire remonter ces intérêts.

L'état de la dette très rapidement, pas de risque de dégradation majeur. On a des taux moyens à 1,48 %. On n'a aucun produit dit structuré - ce que l'on a appelé à l'époque les « boules de neige ». On n'en a jamais eu et on n'en aura jamais. L'encours de la dette va augmenter de 88 à 98,8 à la fin de l'exercice 2022, soit un ré-endettement de 10,6 millions. D'abord, c'est pour l'investissement, cela reste inférieur à ce que connaissent des Villes de la même importance que la nôtre.

Sur les effectifs de la Ville, 62 % sont des fonctionnaires, 64 % sont des femmes, 76 % des catégories C. Et comme toutes les collectivités locales, on voit la moyenne d'âge qui augmente : on est passé à 44 ans et 8 mois, soit, en un an, notre personnel communal a pris 6 mois de plus. Sinon, nous respectons les 1 607 heures, tous nos agents font désormais 1 607 heures. Sur les dépenses de personnel, notre prévision table sur 68,150 millions. Nous étions à 65 millions au BP 2022, soit +3 millions d'euros. Dans ces 3 millions d'euros, il faut que vous sachiez que le point d'indice qui a augmenté de 3,5 % au mois de juillet représente à lui seul 1,8 million d'euros.

Sur les grandes masses et les orientations budgétaires pour 2023, nous avons un taux d'épargne brute supérieur à 14 %. Nous continuons de maîtriser nos dépenses de fonctionnement, d'optimiser les recettes, de financer les investissements par la recherche à tout prix de subventions d'investissement dans toutes les strates existantes. Nous actons que la diminution de l'endettement est finie, parce que nous allons continuer à investir de manière importante.

Ensuite, vous avez les priorités d'action communale pour l'année 2023. D'abord, une nouvelle priorité, la sobriété énergétique. On va baisser la température à 18 degrés dans les écoles primaires et dans les bâtiments municipaux, on va les laisser à 19 degrés dans les maternelles et 20 degrés dans les crèches et les EHPAD, évidemment. Je ne sais pas si vous avez remarqué, on a retardé de 20 minutes l'allumage de l'éclairage public le soir, on l'a avancée de 20 minutes le matin. Ce sont 40 minutes. Sur 8 heures, cela fait 7 % de consommation en moins. Il faut rechercher par tout moyen d'être sobre. Nous avons décidé que les lumières de Noël, au lieu de durer jusqu'à 1 heure du matin, s'arrêteraient à 22 heures, au lieu d'être rallumées à 5 heures, elles seront rallumées à 7 heures. On a décidé que l'illumination de l'Hôtel de Ville s'arrêterait aussi à 22 heures au lieu de 1 heure du matin. On recherche un peu par tous les moyens

économies d'énergie. Et nous avons, avec notamment Serge Ferretti, entamé tout un programme de sobriété énergétique, mais aussi d'isolation de nos bâtiments, avec des audits - j'en ai parlé tout à l'heure.

Une priorité réaffirmée : le développement durable. Je vous renvoie à mes propos il y a quelques instants lorsqu'on a parlé du rapport sur le développement durable. La poursuite de la priorité absolue du mandat Les Quatre Chemins, avec 17 millions d'euros qui sont inscrits en investissement pour l'année 2023, et une maxime : maintien du service public. Je me refuse à toucher les services publics, comme certains de mes confrères le font, pour faire des économies. On pourrait fermer les centres de loisirs à 18 heures au lieu de 18 heures 30 - il y en a qui le font. On pourrait supprimer une partie de l'aide à domicile ou attendre plus longtemps pour venir en aide. Je ne le ferai pas. Je n'irai pas sur ce terrain.

Sur les grands équilibres, vous avez les dépenses réelles de fonctionnement (130 millions d'euros) en hausse de 5,4 millions d'euros. Je ne vous les détaille pas, je pense que vous avez eu l'occasion de les lire. Les recettes : 149 millions d'euros, +1,7 million d'euros, ce qui nous fait un peu plus de 19 millions d'euros d'autofinancement au moment où nous en sommes sur la préparation budgétaire qui est la nôtre. Sur l'investissement, près de 19 millions d'euros d'autofinancement, je vous l'ai dit. Comment fait-on ? On va chercher des subventions d'investissement. Il y aura des produits de cession, notamment le bâtiment Efferis qui est Chemin Latéral, que l'on devait vendre cette année à Brooklyn Invest, les Grandes Serres, finalement on le vendra l'année prochaine. Cela nous ferait une rentrée de 10,8 millions d'euros, ce qui ne sera pas quelque chose de neutre. La taxe d'aménagement sera plus importante. Et puis surtout le fonds de compensation de TVA. J'attire votre attention, ce sont des recettes d'investissement que nous sommes en train de recalculer. Je vous ai dit il y a un instant que nous étions passés de 400 à 600 euros par habitant puis à plus de 900 euros par habitant. Par exemple, cette année, on est autour de 60 millions d'euros d'investissements, contre 40 millions d'euros l'année d'avant. Quand on investit 60 millions d'euros, on nous rembourse la TVA à l'année N+1. Donc si vous investissez plus, on vous rembourse plus de TVA à l'année N+1. Donc la Ville de Pantin aura en 2023 un fonds de compensation de la TVA qui sera plus important que d'habitude. Il y a le produit des amendes de police. La Région Ile-de-France nous l'avait « volé » l'année dernière. On ne savait pas pourquoi, et on ne sait toujours pas pourquoi. Cette année, on ne nous a pas notifiés. Donc on devrait toucher de l'ordre de 800 000 euros.

Sur les dépenses d'investissement, sur les Quatre Chemins, très rapidement, le marché Magenta, démolition-reconstruction, 4,3 millions d'euros. C'est la démolition de l'ancien marché et le début de la reconstruction. L'extension de la Salle Banlieue Bleue aux Quatre Chemins, 256 000 euros (Dynamo bis). Le transfert de l'antenne jeunesse et la Micro Folie 275 000 euros. La solarisation de la toiture du CTM, c'est une nouvelle opération qui est fortement subventionnée de 421 000 euros. La démolition et cession du 5-7 Jossierand à côté de la Dynamo pour 600 000 euros. L'école élémentaire Diderot pour 7 millions d'euros. La requalification du Parc Diderot provisoire puisqu'une fois que l'on aura fini les dépollutions, il faudra refaire les terrains de sport de proximité qui seront au-dessus de l'endroit que l'on aura dépollué pour 650 000 euros. La dépollution, on en est pour un peu moins d'un million d'euros. Le Centre de Santé, 2 millions d'euros. On lance la requalification du Mail de la Chocolaterie avec une étude. Et la requalification de l'ex-RN2 pour 150 000 euros, sachant que c'est une participation que nous aurons à la requalification qu'opérera le Département de la Seine-Saint-Denis.

Sur le développement durable, 100 000 euros sur le centre administratif. Il faut savoir que l'étanchéité ne fonctionne plus. Il fait chaud l'été, il fait froid l'hiver et quand il pleut, l'eau rentre dans les bureaux. Donc on a prévu de faire 100 000 euros sur quatre ou cinq ans. Les cours jardins : 680 000 euros. La rénovation thermique de l'école Marcel Cachin : un peu plus de 2 millions d'euros. Le relamping LED des écoles : 200 000 euros. Le plan Fortes Chaleurs : 250 000 euros. Divers récurrents sur l'espace public : 5 millions d'euros. La requalification du petit bois à l'îlot 27 : 450 000 euros. Les locaux espaces verts pour les agents de la Ville pour 690 000 euros, qui sont dans un piteux état, on a reculé, repoussé et repoussé. Mais là, nous sommes arrivés à un moment où on ne peut plus reculer. La friche des Sept Arpents : 700 000 euros. La requalification des espaces publics pour les Grandes Serres, ils vont nous donner 10,8 millions d'euros, mais on a 1,4 million d'euros à dépenser en échange, notamment pour acheter les terrains pour faire les réseaux et les rues. La requalification du Square Formagne : 450 000 euros. La zone 30 plan vélo : 300 000 euros. Sur les équipements sportifs et culturels, qui sont les gâtés de cette Municipalité, la fin de la réhabilitation de l'Église Saint-Germain : plus d'un million d'euros. L'Hôtel de Ville, les travaux de rénovation intérieure, on avait mis 1,1 million d'euros, mais on risque de faire riper un peu, je proposerai en tout cas à la majorité municipale de le faire, parce que j'ai une bonne nouvelle, c'est que la DRAC est passée, et ils vont sans doute conclure au classement de l'Hôtel de Ville. Qui dit classement de l'Hôtel de Ville dit que la subvention de la rénovation intérieure passe de 20 à 40 %. Sauf que tous les crédits 2023 sont déjà fléchés,

Donc ils nous disent que les crédits ne pourront être fléchés qu'en 2024. On a regardé avec le marché que nous avons passé, on peut faire traîner jusqu'à la fin de l'année, lancer les travaux intérieurs de l'Hôtel de Ville à la fin de l'année prochaine et percevoir les subventions de l'Etat et de la DRAC en 2024 et sans doute en 2025, afin d'optimiser ce qui est subventionnable. La bibliothèque-ludothèque, les abords : 2 millions d'euros. La bibliothèque-ludothèque : 1,480 million, il y aura sans doute un peu moins parce qu'on a eu une bonne nouvelle aussi, il y avait une erreur de l'architecte parce que les vitres qu'il avait faites à l'intérieur n'étaient pas forcément des vitres coupe-feu et on ne savait pas si elles étaient aux normes. On a interrogé. On a eu peur à un moment, on avait provisionné. Et la Préfecture nous a dit que c'était bon. On va donc pouvoir enlever, je crois, de l'ordre de 500 000 euros. La Halle sportive, ça y est, ça va commencer : 2,7 millions d'euros. Le stade Marcel Cerdan : 720 000 euros. C'est pour permettre que, pendant les travaux de la Halle sportive, cela se passe bien avec les clubs sportifs qui sont à Cerdan. Et puis il va y avoir le début des travaux de « Sport dans la Ville ».

Sur l'éducation-jeunesse, le centre de loisirs Vaillant, c'est la seule école qui n'a pas de centre de loisirs. Avec Marc Langlade, on tient à cette ligne parce que ce sont les premiers travaux qui vont être faits, et on en fera sans doute d'autres en 2025 pour Brassens notamment. Mais là, on a vraiment besoin de faire des travaux pour pouvoir accueillir les enfants qui aujourd'hui montent à la Maison de l'enfance et donc qui pourraient être pris en charge sur site. Et puis nous avons deux très mauvaises surprises, c'est l'école Paul Langevin. Vous savez que le sous-sol de Pantin, c'est du gruyère. Nous avons des travaux d'urgence à faire pour 2,9 millions d'euros. Et puis on a découvert cela au mois de septembre suite au rendu d'un bureau d'étude, c'est l'école Méhul, où il nous faut faire des travaux. On provisionne 3 millions d'euros pour le moment. Cela pourrait être un peu moins, mais si c'est un peu moins là ce serait un peu plus en 2024. Pareil pour Paul Langevin, en fonction de l'avancée des travaux. Sachez que pour Plein Air Méhul, on commencera les travaux dès lundi prochain, pour les vacances de la Toussaint. L'entreprise va commencer à intervenir pendant les quinze jours des vacances de la Toussaint. Et puis, comme on a inauguré la piscine et le conservatoire samedi dernier, surtout le conservatoire, ça a libéré des espaces. Là aussi, on a vu avec les parents, il y a un certain nombre de travaux qui doivent être faits pour le centre de loisirs qui permettraient aux enfants de rester sur place. Ce n'est pas toujours chose aisée que les enfants quittent Sadi Carnot pour aller aux Gavroches. Sur l'îlot 27, là aussi, nous avons pris un engagement, il y en a pour 1,756 million d'euros. On pense que cela devrait pouvoir tenir. Et 3 millions d'euros pour l'école de la ZAC du Port.

Sur le reste des opérations publiques, très rapidement. Mobilier et matériel : 250 000 euros d'euros. Le système informatique : 1,2 million d'euros. L'accessibilité : 400 000 euros. Les acquisitions de véhicules, on était passé de 250 000 euros à 500 000 euros, on propose 700 000 euros. On va en discuter. Peut-être qu'il faudra faire un effort. Les gros entretiens des bâtiments : 2 millions d'euros. Le matériel de parking : 300 000 euros. On a un enjeu important, c'est qu'on a la livraison du parking d'Olympe de Gougues. On a le parking de l'église, et on voudrait réactiver le parking du centre administratif. On a donc besoin de faire des achats et de regarder quelle est la meilleure manière de gérer, sachant que, dans un premier temps, ce sera en régie. On va continuer de consolider la voirie dans les zones d'aléas. On a fait plusieurs millions d'euros de travaux. Vous savez qu'on injecte pour stabiliser sous les routes communales et sous les routes départementales pour le département qui nous remboursent. Et là, il y aura près d'un million d'euros. Le Quai de l'Aisne, un million d'euros, si on nous confirme bien les subventions de la Région, la requalification de la Place de l'Eglise : 580 000 euros. On a d'ores et déjà décidé qu'en 2024, on fera une pause avant de reprendre en 2025 et 2026. Pourquoi on a besoin d'inscrire tout de suite en 2023 ? Parce qu'autour de l'église, il y a un jardin florentin qui est prévu, et ce sont les crédits qui sont prévus pour ce jardin florentin, avec un petit espace vert et un cheminement piétonnier et surtout un sentier qui permet l'accession des personnes à mobilité réduite à l'église de Pantin. La requalification de la Rue de la Liberté, il y a un petit chouïa de 260 000 euros qu'il faudra régler. Et la Rue Lucienne Gérard, nous avons besoin de faire des travaux de sécurité pour 100 000 euros. Je ne sais pas si vous avez vu, on a mis des barrières quand on descend depuis le mail Charles de Gaulle sur la Rue Lucienne Gérard, et nous sommes obligés de faire des travaux avec le CIG.

Ce débat s'oriente dans un contexte de sortie de crise sanitaire, mais de rentrée dans une crise internationale, une crise de l'énergie, une crise sociale, politique et géopolitique avec la guerre en Ukraine qui, quelque part, a quand même des conséquences sur la vie de notre collectivité. Qui aurait cru il y a un an que l'inflation qui tournait autour de 1 % serait à près de 7 % aujourd'hui ? Les taux d'intérêt qui augmentent, qui font que l'on va payer plus. Le point d'indice (3,5 %). Ils auraient dû faire plus parce que quand vous avez 7 %, vous ne faites que 3,5 %, il y a une perte de pouvoir d'achat pour nos fonctionnaires. Mais cela dit, nous, on doit quand même les payer. Donc on a une hausse. Et rien ne dit qu'en 2023, si

l'inflation est encore à 4 ou 3 %, ce Gouvernement fera comme d'habitude les choses à moitié, mais je suis presque convaincu que sur les 4 ou 4,5 % qu'il y aura, il fera 2 ou 2,5 de hausse du point d'indice que nous n'avons pas prévu à l'heure actuelle parce que rien n'est annoncé, mais qu'il faudra à nouveau abonder pour payer nos agents communaux. Malgré cela, nous gardons un autofinancement qui est autour de 18 millions d'euros et qui sera plus haut lorsque nous aurons fini les conférences budgétaires.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte du rapport sur les orientations budgétaires 2023 de la commune et de l'adopter.

Avis de la première commission : favorable.

Avis de la deuxième commission : favorable.

Merci.

Avis de la troisième commission : favorable.

Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Des remarques ?

M. FRANÇOIS - Je suis là pour vous lire un message de Monsieur Carvalhinho qui n'a pas pu venir aujourd'hui :

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, dans un contexte économique compliqué pour les collectivités locales, vous nous présentez comme chaque année les orientations budgétaires de la commune avant le vote du budget en décembre prochain.

Comme tous les ans, nous tenons à vous rappeler qu'il serait utile de faire une grande concertation avec les Pantinoises et les Pantinois avant de présenter ce rapport, et non décider seul de son côté. Bien évidemment, nous voterons contre l'adoption de ce rapport comme tous les ans, car nous sommes cohérents et pensons qu'une politique plus ambitieuse est possible pour Pantin, avec des services publics de meilleure qualité.

Pour nous, les choix ne sont pas au rendez-vous : augmentation des impôts de +10 %, la dette s'envole fortement pour retrouver un niveau atteint il y a près de dix années, le taux d'épargne brute n'est pas assez conséquent, les dépenses de fonctionnement s'envolent, l'égalité salariale en termes de salaire laisse à désirer. Pas vraiment de plan d'énergie non plus. Bref, Comme vous pouvez le constater, beaucoup de choses ne vont pas dans les orientations budgétaires de votre commune, même si nous devons reconnaître que les crises traversées actuellement et les décisions du Gouvernement ne vous laissent pas toutes les libertés.

Cependant, nous sommes convaincus, si vous aviez fait des efforts et suivis certaines de nos revendications depuis des années, il est certain que Pantin serait en meilleure situation financière et non en difficulté. Aussi, nous remarquons que vous souhaitez poursuivre votre plan de rattrapage pour les Quatre Chemins, ce qui va dans le bon sens. Mais pour cela, il faut aussi s'occuper de la fermeture de l'école élémentaire Jean Lolive auprès du Ministère de l'Education nationale.

Pour l'écologie, vous écrivez une dissertation, mais où sont les résultats ? Où est le plan d'économies énergétiques ? Où est la préservation de la planète après les fortes chaleurs subies cet été que nous avons tous supportées ? Aussi, nous constatons l'absence d'écrits pour la sécurité et nous remarquons une baisse des effectifs. Où est la politique éducative ? Où est la politique culturelle ? Où est le développement économique de nos commerces ? Où est le plan de mobilité douce ? Où est l'aide pour nos aînés ? Où sont les perspectives pour obtenir plus de places en crèche ?

En résumé, les orientations budgétaires proposées sont les mêmes depuis 2014 et rien n'évolue pour avoir un service public de qualité.

Nous vous demandons de revoir votre copie en vue du vote du budget et de tenir compte de nos remarques pour le bien des Pantinois et des Pantinoises.

Vous l'avez compris, nous n'approuverons pas ce rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2023. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. le Maire - Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

M. AMZIANE - C'est un peu compliqué d'intervenir, surtout avec votre présentation et surtout à la lecture du rapport. Déjà, j'annonce d'emblée que je vais m'abstenir en attendant les vraies décisions du budget, parce que je trouve ça absurde d'approuver ou non un rapport d'orientation budgétaire par principe. Je ne vois pas comment on peut voter contre ou voter pour un débat. Ça marchait comme ça avant. Et je ne comprends pas pourquoi on nous oblige à voter sur le fait qu'il y ait eu un débat. On peut se dire qu'on avait vu venir le « quoi qu'il en coûte ». On sait maintenant qui va le payer. On voit qu'il y a une continuité des politiques. C'est un peu embêtant parce qu'on se dit un peu toujours la même chose. On a toujours les mêmes craintes. On voit d'année en année que la situation empire. Vous l'avez évoqué, cela fait maintenant quinze ans que l'on pille les ressources de l'Etat et des collectivités locales pour financer des dispositifs d'aide à l'emploi sans aucune contrepartie. On n'est même pas en capacité de mesurer les effets, par exemple du CICE, parce qu'il n'y a rien, il n'y a aucune contrepartie, il n'y a rien. Cela fait plusieurs années que l'on finance l'optimisation et l'évasion fiscale sur le dos du service public national et du service public local. Vous aviez parlé du fonds vert comme une bonne nouvelle, c'est effectivement une bonne nouvelle, mais on est passé de 2 milliards d'euros (ce qui était annoncé au début) à 1,5 milliard d'euros, et encore ce sera un bout de 1,5 milliard d'euros. On ne connaît pas les conditions pour avoir 1,5 milliard d'euros. Et coup, je le sens un peu venir gros comme une maison, ça va être une forme de saupoudrage où il va y avoir un appui sur certains projets. En gros, l'Etat va financer à hauteur de 10 ou 15 % sur différents projets, et cela va être le prix pour colier un logo sur les permis de construire.

Excusez-moi, je fais un peu dans le cynisme, mais c'est un peu ce qui se passe actuellement. C'est un peu l'état de dégradation dans lequel sont l'action de l'Etat et l'action de la fonction publique nationale. Je rappelle quand même qu'il y a dix ans, le grand argument des collectivités territoriales pour défendre leurs finances était de dire que justement les collectivités étaient les premiers investisseurs publics. Maintenant, cet investissement a largement baissé parce que l'on a réduit les finances des collectivités. Et c'est cet investissement-là aussi qui avait fait bondir d'un cran la transition de notre société vers un modèle plus durable et plus écologique. En ce qui concerne le fonds vert aujourd'hui, qui est essentiellement la réhabilitation thermique des bâtiments, on n'est pas sur construire le monde de demain ou construire le monde d'après-demain. C'est parer à l'urgence climatique qui va arriver aujourd'hui et empêcher que les bâtiments prennent feu littéralement, et c'est déjà le cas. On n'est même pas sur la reconnaissance d'un fonds d'urgence. 1,5 milliard d'euros, ça peut paraître énorme à l'échelle d'un foyer normal. A l'échelle de l'Etat, 1,5 milliard d'euros mis à côté de l'enjeu qui est juste l'adaptation à ce qui va être quelque chose d'urgent et qui va coûter dix fois plus cher parce que c'est quasiment de l'anticipation de catastrophes, le fonds vert, donc on met 1,5 milliard d'euros dans une anticipation de catastrophes dont on est sûr qu'elles vont arriver, parce qu'on sait que c'est lancé. C'est un argument que je dis quasiment chaque année, l'Etat et le service public non seulement ne sont pas à la hauteur des enjeux, mais en plus de ça on est en train de tuer le service public local.

Quand on augmente le point d'indice, ce qui est très bien, cela fait des années que l'on milite pour l'augmentation du point d'indice, quand on sait que les taux d'intérêt seront plus élevés, comme vous en avez parlé, que les factures d'électricité et de gaz vont exploser, concrètement les dépenses de fonctionnement des collectivités vont fatalement augmenter, on a quand même l'audace d'infliger encore une contractualisation et de taper sur les doigts des collectivités sur une augmentation des dépenses de fonctionnement qui va forcément arriver, avec en plus le système départemental, on est quand même en Seine-Saint-Denis. C'est là où les besoins sociaux vont exploser le plus en France. C'est là où le service public va devoir, avec des fois des politiques publiques et avec des fois des bouts de rustine de budget, combler des grandes détresses qui vont arriver sur un nombre incalculable de foyers. Et on se permet encore de faire une règle à calcul départemental pour juger de l'augmentation des dépenses de fonctionnement. Je pense que l'on arrive à des hauteurs de cynisme qui m'inquiètent fortement. Je ne suis pas inquiet sur le fait que le Gouvernement soit cynique, ce n'est pas une inquiétude. Par contre, je suis inquiet sur la suite.

On est dans une année d'élections, de renouvellement du Président de la République, il ne faut pas se le cacher, ce qui a permis la réélection du Président de la République dans une campagne qui est catastrophique, c'est le fait qu'il y ait une montée du Front National qui ne s'est pas arrêtée depuis l'élection présidentielle. J'entends des propos, que ce soit en Ile-de-France ou en province, sur une adhésion

beaucoup plus forte au fait d'envisager le Front National comme solution viable politiquement. Je n'ai pas l'impression que l'état d'instabilité dans lequel on met la société française et l'état dans lequel on fragilise profondément le principal vecteur de lien social dans notre pays, qui est le service public, fait que le débat actuellement sur le budget et sur la réforme des retraites, c'est : est-ce que Macron va dissoudre ou pas ? Il y a une analyse dans la gauche qui dit : chiche ! Moi, je ne sais pas. Je le dis très franchement. Je ne sais pas aujourd'hui, s'il y a une dissolution, si on n'assiste pas à une poussée du Front National.

Et c'est aussi la montée du fascisme et du nationalisme qui fait que l'on préserve des exécutifs libéraux, voire néolibéraux. Là, ça ne suffira pas. On voit en Italie, on voit dans les pays d'Europe que l'ultralibéralisme n'est pas une barrière à l'extrême droite ni au fascisme. Du coup, cette dégradation profonde du lien social par la dégradation du local, je le vois au national, on voit la réactivité de l'Etat. On voit ce qui est devenu l'Etat dans sa capacité à réagir et dans sa capacité même d'impulser des décisions. Je suis très inquiet sur le devenir de la Société. Je suis très inquiet sur cette capacité, sur cette perte de sens démocratique, parce qu'il y a aussi un enjeu démocratique. Quand on enlève des finances à une Ville et quand on ne répond que par des appels à projets qui sont décidés par l'Etat, il faut dire ce qui est, c'est un recul aussi de nos capacités de nous financer. C'est un recul de nos capacités à financer les décisions qui seront prises par ce Conseil municipal. Et c'est aussi donner une perte de sens au mandat d'élu et même, excusez-moi, Monsieur le Maire, au mandat de Maire.

Les priorités pour la Ville sur la réduction d'énergie, sur le fait d'assumer le fait d'arrêter le désendettement parce qu'il y a besoin d'une implication de la collectivité justement pour faire en sorte que cela tienne à peu près, je les partage. On verra ce qui sera présenté au budget, mais sur le débat et sur le rapport d'orientation budgétaire, on ne peut qu'exprimer - vous l'avez fait aussi, Monsieur le Maire - une profonde inquiétude sur la suite des événements et sur la manière dont on va concrètement gérer les choses d'ici quelques années.

M. le Maire - Merci. D'autres interventions ?

Mme AZOUG – Bonsoir, Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues. Ce soir, nous souhaitons vous faire part d'une certaine inquiétude sur l'évolution de notre situation et sur notre résistance individuelle et collective à faire preuve de radicalité pour faire face au mur qui est devant nous. Le dérèglement climatique va malheureusement plus vite que nos décisions et nos urgences s'accélèrent. On est face à un véritable désengagement de l'Etat sur le sujet et à un effondrement de notre système énergétique, alors même que les changements climatiques sont bien visibles et bien vécus. Alors oui, on s'inquiète. On a un train de vie qui ne freine pas dans notre Société. On continue de faire comme avant, avec de l'argent que l'on n'a pas.

On ne va pas refaire le rapport du GIEC, mais nous nous permettons tout de même de rappeler les éléments essentiels. Au-delà de deux degrés, qui est l'objectif des Accords de Paris, le système climatique atteint un seuil critique, un point de rupture. Mais au rythme actuel de nos émissions, on atteint plus de cinq degrés d'ici la fin du siècle, voire plus de six à sept degrés. Pour atteindre nos objectifs en 2030, nous devons chacun réduire notre empreinte carbone de 65 %, ce qui n'est pas rien. On continuera donc à répéter que les mots d'ordre sont la sobriété et la résilience, que ce ne sont pas des gros mots. Passer à la vitesse supérieure, ne plus faire semblant et s'interroger sur ce qu'est faire autrement avec justice sociale et équité, pour vivre en harmonie avec nos milieux, notre environnement, le vivant.

On se permet un rappel de ce que pensait Bruno Latour. Le problème qu'il faut affronter, c'est qu'on lit tous les jours des alarmes dramatiques dans la presse et que, dans le même temps, tout le monde suit son cours tranquillement. « Comme une drôle de guerre », disait-il. Comment faire pour absorber cette question qui n'est plus de l'écologie, mais une question de survie, de civilisation ? Comment peut-on se permettre de repousser continuellement ces enjeux-là ? Dans notre préparation de budget, nous faisons des compromis, des choix, et les projets qui seront lancés auront une véritable portée envers les habitantes et habitants, petits et grands, pour les prochaines années. Nous devons penser le service public autrement, l'équipement public autrement, en reliant qualité, efficacité et sobriété. Gardons à l'esprit dans ce débat que, chaque jour, nous prenons du retard et que la sobriété juste pour la sobriété juste le compte n'y est pas. Merci de votre attention.

M. le Maire – Merci. Monsieur Lebeau.

M. LEBEAU - Monsieur le Maire, chers collègues. En l'absence de Bruno Carrère, empêché ce soir, il m'appartient de faire l'intervention pour le groupe des élus de la gauche écologiste, sociale et populaire.

rapport d'orientation budgétaire que vous nous présentez ce soir témoigne de l'extrême difficulté à laquelle nous nous confrontons cette année pour bâtir un budget qui permette de répondre aux besoins sociaux sans obérer l'avenir. Dans un monde en crise, confronté en premier lieu aux enjeux et aux défis de l'extrême urgence climatique, c'est-à-dire la pérennité de notre espèce sur la planète, au bruit des canons presque à nos portes, aux conséquences sociales des crises sanitaires, énergétiques et économiques sur nos concitoyens, les orientations que vous proposez gardent le cap : celui de la priorité à la transition écologique et de la protection des Pantinois les plus fragiles.

Ces crises qui menacent le quotidien de nos concitoyens pèsent lourdement sur les collectivités, comme vous l'avez précisé. L'Association des Maires de France s'est fortement inquiétée ces derniers temps des conséquences en termes de services rendus à la population, des choix budgétaires drastiques imposés aux communes. Nous partageons cette inquiétude, d'autant plus que ces dernières années, et notamment au travers des crises sanitaires, la démonstration a été faite que les services publics, et notamment les services publics locaux, jouaient un rôle déterminant de cohésion sociale et de correcteur des effets de la crise.

Face à cette inquiétude, comme vous, nous déplorons le choix idéologique et irresponsable de l'Etat dans son soutien aux collectivités territoriales, libéralisation des tarifs de l'énergie pour les grandes collectivités, effacement progressif des dotations générales et en particulier la DGF (-9,7 millions d'euros en dix ans). Vous l'avez aussi rappelé, c'est aussi 66 % de baisse sur les dotations en général. Encadrement des choix budgétaires au mépris des principes de libre administration des collectivités locales. Disparition de la quasi-totalité des mécanismes de compensation des dépenses contraintes. En asséchant financièrement les collectivités, le Président de la République et le Gouvernement veulent nous empêcher de faire des choix différents de ce qu'ils font nationalement.

Le rapport d'orientation budgétaire présenté ce soir propose de résister dans la mesure de nos capacités à cette évolution. Le groupe des élus de la gauche écologiste, sociale et populaire approuve cette orientation et vous en donne acte, Monsieur le Maire. Nous allons, dans les semaines qui viennent, continuer de travailler avec nos collègues de la majorité pour bâtir un budget qui, malgré les contraintes qui nous sont imposées, relève les défis de l'extrême urgence climatique et renforce le soutien à ceux que ces crises ont fragilisés dans leur quotidien. Je vous remercie.

M. le Maire – Merci. Une intervention de Monsieur Langlade.

M. LANGLADE – Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, une fois encore, notre débat d'orientation budgétaire s'inscrit dans un contexte particulier. Vous l'avez dit, alors que l'on semble sortir de la crise sanitaire qui a déjà fortement impacté les finances de notre collectivité, il nous faut maintenant faire face à une crise géopolitique en Europe qui a de lourdes conséquences sur notre quotidien. Un nouveau choc extérieur avec l'offensive de la Russie en Ukraine se traduit par une hausse drastique des prix de l'énergie et par le retour d'une inflation forte. Dans ce contexte, vous l'avez dit, nous devons faire des choix politiques, et la fragilisation d'un certain nombre d'habitants et la protection de la planète restent nos préoccupations majeures, et là-dessus, nos choix politiques s'en ressentent.

Si cette nouvelle crise nous impose de trouver des réponses immédiates pour répondre à l'urgence, nous savons de longue date, et donc nous l'avons anticipé, que les problématiques environnementales, énergétiques, sociales ne sont pas nouvelles et vont s'accroître dans le temps. Comme toujours, alors que les communes sont en première ligne dans le soutien à la population, il y a un facteur invariable, c'est l'absence de soutien de l'Etat aux collectivités, particulièrement aux communes. Là-dessus, on aurait aimé que la Droite pantinoise en dise un mot, puisque c'est un constat partagé par tout l'échiquier politique, même au-delà. La Cour des comptes l'a dit récemment dans un rapport, mais les associations d'élus surtout le soulignent. C'est le cas de France Urbaine, il n'y a pas longtemps. L'Association des Maires de France, présidée par un Maire de droite, le fait également et ne cesse d'alerter sur la situation financière des communes et sur l'absence de soutien de l'Etat.

Au lieu de prendre en compte ces différents enjeux globaux, qu'il s'agisse des enjeux géopolitiques, énergétiques ou financiers, la Droite pantinoise parle des finances de la Ville comme si de rien n'était, comme si on n'avait pas vécu une crise sanitaire deux ans et comme si il n'y avait pas une guerre actuellement sur le continent européen, aux conséquences directes sur nos vies.

Je le disais, on fait des choix, on les assume. La droite évoquait la question de la hausse de la taxe foncière que nous avons décidée et votée ici, l'année dernière. Nous l'assumons. Nous l'assumons déjà parce que

l'impôt n'est pas un gros mot. Nous l'assumons aussi parce que c'est un effort qui est demandé à ceux qui ont un patrimoine, qui doivent donc participer davantage que ceux qui ont peu. Et nous l'assumons aussi parce que c'est une mesure juste et équitable, pensée au regard des ressources et des capacités de chacun, mais nous comprenons que la droite soit hermétique à ce genre de raisonnement. Pour le comprendre, il suffit de voir les annonces de la Présidente d'Ile-de-France Mobilités concernant le Pass Navigo - elle a annoncé qu'il devrait passer de 75 à 100 euros au mois de janvier, 25 euros par mois, 300 euros par an, cela va concerner tous les Franciliens et cela va frapper de plein fouet notamment les catégories populaires et les plus modestes. Cette décision est un non-sens à la fois du point de vue social et du point de vue environnemental. Nous comprenons donc à quel point la droite est hermétique à l'idée de justice et à la situation des plus précaires.

Nos orientations budgétaires, pour en revenir à elles, traduisent bien notre volonté de maintenir un haut niveau de service public notamment pour les populations les plus précaires, tenir les engagements de la majorité, faire face à l'imprévu tout en accompagnant les Pantinois. Ce sont les objectifs que nous nous fixons, et nous gardons donc le cap sur les priorités que nous avons fixées dans notre programme municipal de 2020, que les Pantinoises et les Pantinois ont approuvé.

Notre priorité reste orientée vers le quartier des Quatre Chemins, avec, vous l'avez dit, Monsieur le Maire, 17 millions d'euros d'investissement pour poursuivre le développement des équipements et la lutte contre l'habitat indigne. Une priorité est donnée au développement durable, avec 16 millions d'euros pour répondre aux urgences et pour poursuivre les grands chantiers que nous avons déjà entamés depuis le début de la mandature. Enfin, bien sûr, un plan de sobriété énergétique pour faire face à la hausse des coûts de l'énergie, sans renoncer à notre ambition pour le service public.

Pour conclure, Monsieur le Maire, ce rapport d'orientation budgétaire répond donc bien à la fois des engagements que l'on a pris devant les habitants et de la prise en compte du contexte national et international. Ces perspectives budgétaires, il faut le dire, sont rendues possibles par la bonne gestion budgétaire mise en œuvre ces dernières années qu'il faut saluer. Un tel moment où nous sommes confrontés à un choc majeur qui frappe tout le pays et au-delà devrait conduire l'ensemble des groupes, y compris l'opposition municipale, à un esprit responsable et constructif, loin des slogans et des jugements définitifs, on peut regretter que ce ne soit pas le cas à notre droite. Pour notre part, nous sommes tournés vers l'avenir avec détermination et bien sûr, le groupe socialiste et apparenté votera ce rapport d'orientation budgétaire. Merci.

M. le Maire - Merci. Je n'ai plus d'inscrits. S'il n'y en a plus, je vais juste répondre. D'abord, je partage l'inquiétude des intervenants des groupes de la majorité, que ce soit Marc, Philippe, Nadia et même Samir, sur l'environnement et sur l'évolution de la situation nationale et sur l'idée que, dans ce Gouvernement, il y a deux obsessions chez Macron, deux obsessions depuis six ans : les collectivités locales et les retraites. Il pense que les collectivités locales, parce qu'ils n'ont pratiquement pas d'élus locaux, sont des volailles qu'il faut plumer. Et il pense que le système de retraite est trop lourd pour les entreprises et que même si on n'en a pas besoin, parce que les comptes sont équilibrés pour le moment et qu'ils pourraient s'équilibrer dans le temps, il veut faire cette réforme pour trouver de l'argent pour d'autres réformes. Donc oui, je partage l'inquiétude, parce que si ce sont encore les collectivités locales qui sont considérées comme des volailles qu'il faut plumer, il faut s'attendre à ce que la baisse de nos ressources continue. Il voudrait que l'on touche au service public, ce que je refuse.

Monsieur François, vous faites plus fort que Monsieur Carvalho! Vous êtes la caricature de Monsieur Carvalho, qui était déjà la caricature de lui-même, et vous caricaturez la situation.

M. FRANÇOIS - Je vous prie juste d'être correct, Monsieur le Maire.

M. le Maire - Je vous ai écouté sans vous interrompre. Vous êtes une caricature de Monsieur Carvalho

M. FRANÇOIS - Je reste correct avec vous. Vous restez correct avec moi.

M. le Maire - Je vous dis que vous êtes une caricature.

M. FRANÇOIS - Monsieur le Maire, tout à l'heure, on a eu la chance...

M. le Maire - Vous n'avez pas la parole, Monsieur François. Je suis désolé, vous n'avez pas la parole. 31/84

M. FRANÇOIS - Je suis correct avec tout le monde et je suis correct avec vous.

M. le Maire – Vous n'avez pas la parole, Monsieur François.

M. FRANÇOIS - Ne me rendez pas ridicule devant tout le monde, s'il vous plaît !

M. le Maire - Monsieur François, je vous ai connu beaucoup plus modéré et beaucoup plus pertinent dans vos propos. Là, vous racontez n'importe quoi. Vous caricaturez le rapport d'orientation budgétaire. Je pense que vous ne l'avez même pas lu. Vous dites qu'il n'y a rien sur les économies d'énergie, alors que, pour la première fois, c'est une des priorités des orientations budgétaires et il y a tout un listing des mesures qui ont été prises. Visiblement, vous ne les avez pas lues et vous ne m'avez pas écouté tout à l'heure quand j'ai parlé. Moi, je vous ai écouté. Vous caricaturez les services publics de la Ville quand vous dites qu'il faudrait des services publics de bien meilleure qualité, c'est-à-dire que nos agents aujourd'hui dispensent aux Pantinoises et aux Pantinois un service public qui est de mauvaise qualité ? Je ne vais pas oublier de le leur dire. Dans des conditions qui restent difficiles, parce que la société est violente, parce que l'exigence et la demande de nos concitoyens sont très fortes en période de crise sociale, en période de sortie de crise sanitaire, je pense que nos agents sont au contraire remarquables. Avec les moyens du bord, qui sont encore très importants à Pantin, ils font un service public de qualité remarquable.

Vous nous dites qu'il faudrait faire une grande concertation. Nous, on fait des concertations sur tout, tout le temps. On a fait une concertation sur la halle sportive en pleine période du Covid-19. J'ai même fait une concertation par le biais d'une visioconférence où on a écouté pendant deux ou trois heures les Pantinoises et les Pantinois, ils étaient plus d'une soixantaine à s'être inscrits, à nous faire part de leurs remarques. On a intégré certaines de leurs remarques. Et on avait même une de ces Pantinoises qui a fait partie du jury du choix de la halle sportive.

L'écoquartier - on va faire des balades urbaines le mois prochain avec les Pantinoises et les Pantinois. On avait fait une grande concertation il y a dix ans. On va l'actualiser, et on va continuer de le faire. On le fait aussi sur des projets plus petits. La Rue de la Liberté par exemple, on était allé les voir avant les travaux. On a amendé les travaux en fonction de ce qu'ils nous ont demandé. Et puis quand vous parlez de la fermeture de l'école Lolive, là aussi, vous n'avez rien lu. Il s'agit du transfert de l'école élémentaire Lolive à l'école élémentaire Diderot. Il ne s'agit pas de la fermeture d'une école. Il s'agit du transfert d'une école et de ses élèves d'un lieu qui s'appelle l'école élémentaire Lolive à un autre lieu qui s'appelle l'école élémentaire Diderot.

Je vais arrêter là parce que, visiblement, ça ne lui plaît tellement pas qu'il s'en va pour ne pas m'entendre. C'est sans doute comme cela qu'il conçoit la démocratie - je le regrette. J'ai trouvé ses propos parfois blessants. Si ça avait été des arguments et contre-arguments... Mais là, c'était mensonges après mensonges. Il n'arrêterait pas de dire des mensonges et des mensonges et des mensonges.

Je vous remercie de vos interventions. Je vous demande donc de prendre acte du débat d'orientations budgétaires au budget principal 2023 de la commune et d'adopter le rapport sur les orientations budgétaires 2023 de la commune.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Un rapport d'orientation budgétaire devrait être un débat sur les orientations. A la fin, on devrait prendre acte que ce débat a eu lieu. Et le vrai vote, c'est le vote du budget. Là, on a l'impression que tout doit se jouer dès le rapport d'orientation budgétaire. L'évolution législative est assez curieuse et assez bizarre. Donc je suis désolé, avant, il fallait en prendre acte. Maintenant, non seulement il faut en prendre acte, mais il faut adopter les orientations budgétaires.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Deux. Ces orientations sont adoptées.

Je vous propose de continuer notre ordre du jour avec la note numéro 13.

N°13

Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

M. LOISEAU – Merci, Monsieur le Maire. On va faire plusieurs notes de manière assez brève. Il s'agit de l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables, comme vous le savez, puisqu'à chaque débat d'orientations budgétaires, nous passons ces valeurs. Il s'agit tout simplement de ne pas recouvrer certaines sommes qui sont dues, demeurées infructueuses ou de créances irrécouvrables à la suite d'un décès d'un débiteur, d'une cessation d'activité ou d'une procédure de liquidation judiciaire. L'année dernière, nous étions sur un montant de 139 956 euros. Là, pour l'ensemble des valeurs, nous sommes à 62 454,17 euros.

Il est proposé au Conseil municipal d'inscrire ces non-valeurs irrécouvrables pour 2022.

M. le Maire – Merci. Avis de la première commission : favorable. Des questions ou des remarques ? C'est comme chaque année. Pas d'opposition ni d'abstention ?

La 14, c'est presque la même chose.

N°14

Admission en créances éteintes de produits irrécouvrables

M. LOISEAU – C'est le recouvrement d'une créance qui est impossible. Vous avez la liste des créances dans la note qui est ensuite dans le document. Le montant de cette valeur pour ce Conseil municipal est de 16 599,35 euros.

M. le Maire – Avis de la première commission : favorable. Des questions ou des remarques ? Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté.

Nous avons ensuite la CLECT du 13 mai 2022.

N°15

Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) du 13 mai 2022

N°16

Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges territoriale (CLECT) du 4 juillet 2022

M. LOISEAU – Je vais vous proposer de faire une présentation groupée pour vous expliquer rapidement les deux CLECT, à savoir celle du 13 mai et celle du 4 juillet 2022. Comme vous le savez, nous regardons de manière très précise l'ensemble des mouvements financiers, de ce que nous devons auprès d'Est Ensemble. Comme vous le savez, la CLECT est divisée en trois fractions, c'est-à-dire qu'il y a une part fiscale, une part équilibre et une partie de transfert.

Dans ce cadre-là, la part fiscale est évaluée à 21 018 897 euros, la part équilibre à 647 200 euros et enfin la part fraction transfert est un peu surévaluée à 295 049 euros, lié à différents équilibres budgétaires convenus avec Est Ensemble.

La CLECT qui suivait était à peu près sur les mêmes chiffres, et visait tout simplement des transferts budgétaires, mais plutôt pour la Ville de Bagnolet, donc elle ne nous concerne pas.

Je propose que l'on le fasse un vote groupé à ce titre-là et donc d'approuver le rapport de la CLECT pour une valeur de 21 961 236 euros. La prochaine CLECT nous concernera plus particulièrement, puisqu'il s'agira de nos transferts financiers avec la piscine et le conservatoire.

M. le Maire – Avis de la première commission sur ces deux notes : favorable. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Sur la note 15, pas d'opposition ni d'abstention ? Idem sur la note 16 ?

Nous passons donc à la note 17.

N°17

Demande de subvention pour la construction de la Halle sportive au Stade Charles Auray auprès de l'Agence Nationale du Sport

M. LOISEAU - Il s'agit tout simplement d'une demande de subvention pour la construction de la Halle sportive auprès de l'Agence Nationale du Sport. Comme vous le savez, nous avons un enjeu assez fort de ce nouvel équipement, qui est une augmentation du nombre d'adhérents, du développement de la pratique sportive des femmes, d'un égal accès à la pratique sportive, d'une flexibilité spatiale et d'intégration de nouveaux usages. Et puis surtout, vous le savez tous, dans le cadre de ce projet, une exemplarité environnementale qui vise un projet à énergie zéro.

Dans le cadre du montage financier, en réalité, on est sur un projet qui est à hauteur de 18,7 millions d'euros, et on demande une subvention de 1,8 million d'euros pour tendre à l'équilibre et faire rentrer de la recette. C'est à ce titre-là qu'il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport de la Région Île-de-France, de l'État, de la Fédération française de football et de l'Agence de l'Eau.

M. le Maire – Merci. Avis de la première commission : favorable. Des questions ou des remarques ? Des oppositions, des abstentions ?

Nous passons à la note 18.

Direction des Ressources Humaines

N°18

Mise en place du télétravail au sein de la commune

M. le Maire – Madame Ghazouani n'étant pas là, je vais la présenter. Il s'agit de la mise en place du télétravail au sein de la commune. Ce télétravail est basé sur le volontariat de l'agent. Il s'agit d'un jour par semaine. Il faut qu'il y ait une contractualisation avec l'autorisation d'exercice des fonctions en télétravail qui doit être motivée par la hiérarchie et formalisée par une convention. Tout agent volontaire au télétravail doit exercer ses missions dans les mêmes conditions qu'en présentiel. A tout moment, l'agent ou la hiérarchie peut mettre fin au télétravail, évidemment en respectant un délai de prévenance. Ce télétravail doit respecter la vie privée et le droit à la déconnexion. Et évidemment, les agents ont le maintien de leurs droits et obligations comme s'ils étaient en présentiel. Enfin, cela repose sur une confiance mutuelle entre la collectivité et l'agent. Cela a été adopté avec aucun vote contre par le CT et à la majorité des présents.

Il est proposé d'instaurer le télétravail au sein de la commune de Pantin, en fonction des conditions que je vous ai dites, de dire qu'une évaluation du dispositif sera faite six mois après la signature des premières chartes et d'approuver la charte du télétravail annexée.

Avis de la première commission : favorable. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

M. NOËL - Je voulais saluer le fait qu'il y ait un encadrement de la pratique du télétravail qui soit posé par écrit dans un texte qui a été négocié avec les organisations syndicales, mais il apparaît quand même un grand absent dans ce texte, c'est la question de l'indemnisation des agents. En effet, lorsque l'on travaille chez soi, à domicile, il y a un coût concernant l'électricité et le chauffage par exemple, et les coûts de ces deux postes de dépenses augmentent fortement, lié au contexte actuel. Il y a aussi l'impossibilité pour certains agents qui habitent loin des lieux de restauration collective proposés par la Ville de se restaurer avec des tarifs pour lesquels la Municipalité prend en charge une partie du coût. Il y a eu des discussions à l'échelle nationale avec des forfaits d'indemnisation du télétravail. Pourquoi cela n'a-t-il pas été le cas dans le cadre de ce règlement qui est soumis au vote ce soir ?

M. le Maire – Cela a été un choix de la Municipalité. On a à peu près 20 % des postes qui sont aujourd'hui télétravaillables. On souhaite y aller à petits pas. Il y a deux sortes d'agents : ceux qui peuvent télétravailler et qui sont souvent de catégorie A et de catégorie B, et ceux qui ne peuvent pas télétravailler, qui sont de catégorie C - je veux parler des personnels de cantine, des animateurs, des personnes qui sont en crèche, dans les centres de santé, etc. J'attends de voir ce que ça donne, et ça donne déjà des tensions dans certains services parce que ceux qui sont en télétravail sont ceux qui sont dans les bureaux, qui sont administratifs, mais tous ceux qui sont sur le terrain ne peuvent pas télétravailler, et cela crée une distorsion. On en a parlé longuement avec les syndicats et on a dit que l'on ferait un bilan au bout de six mois pour voir comment ça se passe. On a dit que, pour le moment, il n'y aurait pas d'indemnisation.

Sur la restauration collective, quand vous êtes chez vous, c'est difficile de faire de la restauration collective. Par contre, depuis que Les Diamants ont été fermés, on recherchait une solution. Depuis la rentrée de septembre, on a mis en place un *click and collect* sur le centre administratif et on a ouvert la possibilité d'aller dans trois endroits : l'Université Avicenne pour les Courtilières, à la fondation Jean Moulin aux Quatre Chemins et la Manufacture pour le Haut et le Petit Pantin.

D'autres remarques ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté. Je vous en remercie.

Note 19.

N°19

Convention à passer avec le Centre interdépartemental de gestion (CIG) dans le cadre de l'adhésion aux prestations du psychologue du travail

M. le Maire - C'est un psychologue qui viendrait une journée par semaine, qui interviendrait sur les champs suivants : les violences externes, les violences internes, les évènements traumatiques ayant un impact sur le travail, l'accompagnement au reclassement professionnel, l'accompagnement dans les inaptitudes au poste, les réorganisations qui nécessitent un repositionnement et l'accompagnement managérial. Cela nous permet de bénéficier d'un psychologue qui est mutualisé au sein du CIG, d'avoir un service public de qualité et de répondre à l'attente de nos agents.

Il vous est demandé donc d'approuver la convention et de m'autoriser à la signer.

Avis de la première commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Ensuite, vous avez la note 20.

N°20

Convention à passer avec le Centre interdépartemental de gestion (CIG) dans le cadre de l'adhésion au service social du travail

M. le Maire - La mission du service est de soutenir les agents territoriaux à prévenir, maintenir ou retrouver un équilibre entre vie privée et vie professionnelle. Il apporte, écoute, informe, oriente et accompagne individuellement les agents. Cette mission est déléguée au Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne depuis quatre ans. Nous en sommes contents. On vous demande d'approuver à nouveau la convention portant adhésion aux prestations de service sociale du travail du CIG tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Avis de la première commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté.

Vous avez ensuite le numéro 21.

N°21

Adhésion à la mission de Médiation Préalable Obligatoire (MPO) mise en œuvre par le CIG petite couronne

M. le Maire - La procédure de MPO est applicable aux recours formés par les agents publics à l'encontre des décisions administratives suivantes : les décisions administratives individuelles défavorables (elles sont toutes listées dans la note) et le refus de détachement ou de placement en disponibilité. La saisine du médiateur interrompt le délai de recours contentieux et suspend les délais de prescription qui recommencent à courir à compter de la date à laquelle soit l'une des parties ou les deux, soit le médiateur déclare que la médiation est terminée. La médiation est assurée par un agent du CIG spécialement formé à cet effet. Il vous est donc demandé d'adhérer à la mission de la médiation préalable et d'autoriser Monsieur le Maire, c'est-à-dire moi-même, à signer ce document.

Avis de la première commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Médiation qui sera fort précieuse. Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté.

Note 22.

N°22

Création d'emplois pour les fonctionnaires de l'Office Public de l'Habitat « Pantin Habitat »

M. le Maire – L'Office Public de l'Habitat va devenir le 1^{er} janvier prochain une coopérative HLM à statut privé. L'Office Public de l'Habitat de Pantin Habitat, aujourd'hui, depuis qu'il est devenu un office public de l'habitat, n'embauche plus de fonctionnaires. Il n'embauche que des salariés de statut de droit privé. Mais il y avait des fonctionnaires, et ces fonctionnaires ont subsisté avec le temps. Sur les 120 à 130 fonctionnaires à l'origine, il reste une vingtaine de fonctionnaires. Les contrats de travail des agents de droit privé vont être repris par la coopérative HLM, c'est de droit. Par contre, comme la coopérative HLM a ce statut de droit privé, elle n'a pas le droit d'avoir des fonctionnaires en son sein. Donc nous allons créer ce soir 30 postes qui vous sont détaillés, afin que les 30 fonctionnaires sur les 120 de Pantin Habitat deviennent des fonctionnaires de la Ville de Pantin. Le 31 décembre, ils vont être intégrés aux effectifs de la Ville de Pantin. Et le 1^{er} janvier, ils sont mis à disposition de la coopérative HLM où ils vont continuer leur mission tout en gardant la possibilité de réintégrer, s'ils le souhaitent un jour, leur poste de fonctionnaires.

Vous avez la demande d'autoriser la création de 30 postes qui vous sont détaillés dans la délibération, d'inscrire les crédits nécessaires, étant donné que normalement on sera aussitôt remboursés par Pantin Habitat s'il y a un délai qui est trop long et de me donner le pouvoir de signer l'exécution de la présente délibération.

Avis de la première commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Il n'y en a pas. Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté.

Nous passons à la note 23.

Direction des Affaires Juridiques, des Achats et des Marchés Publics

N°23

Approbation de la convention de groupement de commandes relatif à la passation et à l'exécution d'un marché public de prestations de conseils architecturaux et de coordination pour le site de l'îlot 27 à Pantin

M. le Maire – Monsieur Monot étant absent, je vais donc présenter la note. En clair, c'est la commune et son bailleur Pantin Habitat qui ont décidé de passer un marché public de prestations de conseils architecturaux et de coordination afin de répondre aux objectifs suivants : assurer la coordination entre les différents acteurs du projet sur l'îlot 27, être garant de la cohérence globale des mutations urbaines, architecturales et paysagères de l'îlot, coordonner les différentes études en cours et à venir, enclencher une mise en œuvre opérationnelle visible du projet de l'îlot 27 et réaliser une étude de faisabilité aboutissant à une fiche de lots. Donc ça coûte de l'argent. Par ce biais-là, on va se mettre d'accord avec Pantin Habitat pour le renouvellement urbain du quartier de l'îlot 27. Ils vont payer la moitié de ces études et il y aura des fiches de lots qui vont permettre après de décliner l'ensemble du projet de renouvellement urbain.

Il vous est donc demandé d'approuver la convention constitutive d'un groupement de commandes et de m'autoriser à signer ceci.

Avis de la troisième commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté.

Note 24.

N°24

Approbation de la convention relative à la facilitation des clauses sociales à l'échelle communale

M. le Maire – Depuis le mois de septembre 2016, nous avons, au sein du pôle achats marchés publics, une facilitatrice des clauses sociales chargée de développer et d'accompagner la mise en œuvre des clauses d'insertion dans la commande publique et d'en faciliter l'accès aux structures d'insertion par l'activité économique. Le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis mobilise des financements afin de soutenir les collectivités qui ont dans leur dispositif de mise en œuvre des clauses d'insertion - ce qui est notre cas. Nous avons obtenu l'avis favorable du Département pour bénéficier d'un soutien financier pouvant aller jusqu'à 30 000 euros annuels pour les années 2022, 2023 et 2024. La contrepartie attendue au doublement des crédits affectés par le Département est notamment l'augmentation du nombre moyen d'heures d'insertion suivies annuellement, soit 60 000 heures par facilitateur d'ici à 2024. Vous avez ensuite les critères d'attribution des personnes qui peuvent bénéficier de ces clauses d'insertion sociale (les bénéficiaires du RSA, l'économie sociale et solidaire, etc.).

Il vous est donc proposé d'approuver la convention et de m'autoriser à la signer.

Avis de la troisième commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté.

Note 25.

DEPARTEMENT DEVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

Direction du Développement urbain et de la transition écologique

N°25

Convention d'autorisation d'occupation, de surplomb et de superposition d'affectation du domaine public fluvial et de la Ville de Paris

M. le Maire – C'est très technique. Je vais vous la faire courte. En gros, Brooklyn Co Invest va réaliser une passerelle qui va traverser le canal. C'est lui qui la paye. Mais au bout de 18 ans, cette passerelle va revenir dans le domaine public communal. A ce moment-là, vous allez avoir la création d'une passerelle domaine public communal Pantin qui va passer au-dessus des quais et du canal, qui est un domaine public fluvial de la Ville de Paris. Donc il nous faut une convention d'autorisation d'occupation, de surplomb du domaine public fluvial et de superposition du domaine public fluvial. Voilà de quoi il s'agit dans cette convention qu'il vous est demandé d'adopter ce soir.

Avis de la troisième commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté.

N°26

Modification de la participation au capital de la SEMIP par le rachat d'actions de la Société UTB et de la SOPARCIF par la commune

M. LOISEAU - Je vais faire très vite, puisque c'est une note que nous passons dans le cadre du Conseil municipal déjà à plusieurs reprises, les conseillers sont habitués. Il s'agit de la participation au capital de la SEMIP. Vous savez que, depuis deux notes, nous avons passé le rachat des petites parts de la SEMIP par la Ville. Là, nous avons le rachat de deux parts, à savoir la Société UTB pour 1 500 actions, qui est vendue à hauteur de 16 euros, soit 24 000 euros, et d'autoriser la commune qui est donc acquéreur des 50 actions de la SOPARCIF pour une valeur toujours de 16 euros, cela représente 800 euros, de les inscrire en dépenses correspondantes au budget en investissement et donc de conférer pour tout pouvoir à Monsieur Dominique Givois, Directeur général de la SEMIP, et à Monsieur Bertrand Kern, Maire de Pantin, en vue de la réalisation de ces opérations de rachat, tout simplement pour que nous rachetions petit à petit les petites parts sociales de la SEMIP.

M. le Maire – Qui sont en déshérence.

M. LOISEAU - Surtout sur les particuliers. Je rappelle que, dans la première note, nous avons vu l'ensemble des particuliers qui avaient des toutes petites parts sociales de la SEMIP.

M. le Maire – Avis de la première commission : favorable.

Des remarques ? Des questions ? Pas d'opposition ni d'abstention ? Je vous remercie.

La note numéro 27.

N°27

Avenant N°3 à la convention encadrant les conditions financières et patrimoniales de transfert de la ZAC du Port

M. le Maire – Très rapidement, normalement, on devait nous restituer 217 000 euros. Finalement, et ils vont nous restituer 647 000 euros parce que le bilan de la ZAC s'est amélioré. Je ne vais pas vous refaire tout le déroulé de cette ZAC. Au niveau finances, c'est une bonne nouvelle pour la Ville de Pantin.

Avis de la troisième commission : favorable.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? Pas d'opposition ni d'abstention ? Je vous remercie.

Note 28.

N°28

Avenant N°9 au Traité de consortium de la ZAC du centre-ville

M. le Maire – Je ne vais pas vous raconter la ZAC du centre-ville non plus. C'est une prolongation calendaire jusqu'en 2023, puisque vous avez dû remarquer que les logements sociaux ont été livrés – c'est très beau d'ailleurs - à l'angle de la rue du Congo et de la rue Hoche. Il reste encore deux ou trois petites choses à faire sur la ZAC du centre-ville, mais elle sera terminée à la fin de l'année prochaine au plus tard.

Avis de la troisième commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté.

N°29

Avenant N°13 à la convention publique d'aménagement relative à la ZAC des Grands Moulins

M. le Maire - Cette fois-ci, on vous propose de prolonger cette ZAC jusqu'au 31 décembre 2024 et d'abonder la rémunération de l'aménageur, c'est-à-dire la SEMIP, de 25 000 euros. Là aussi, c'est parce que, sur la ZAC des Grands Moulins, il nous reste la rue Danton, ces immeubles qui sont insalubres : le 8 est tombé, le 6 n'est pas encore tombé. On est en cours de relogement. Cela prend un peu plus de temps que prévu. Donc on a besoin de prolonger cette ZAC jusqu'au 31 décembre 2024.

Avis de la troisième commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté.

Nous passons à la note 30.

N°30

Attribution d'une subvention et approbation de la convention d'objectifs pluriannuelle à signer avec la SCIC la Butinerie

M. DIDANE – Comme vous le savez, la commune de Pantin a inscrit dans son Plan Climat Air Energie Territorial l'ambition de renforcer l'offre alimentaire en circuit court sur le territoire. Elle s'est engagée en outre dans le déploiement d'actions de lutte contre la précarité alimentaire et de prévention santé liées à cet enjeu, ainsi que dans le soutien des structures de l'économie sociale et solidaire.

Par son objet tel que défini dans ses statuts, la Société Coopérative d'Intérêt Collectif la Butinerie concourt à l'atteinte de ces objectifs et plus généralement permet de générer des complémentarités et des synergies avec des politiques publiques déjà déployées par la commune dans un esprit d'innovation.

En effet, la Butinerie se propose d'offrir aux habitants informations, ressources et accès à des aliments sains pour faire évoluer leurs habitudes dans une perspective de bien-vivre alimentaire alliant préoccupations environnementales, sociales et économiques. S'appuyant sur un tiers-lieu ouvert depuis avril 2022, elle vise à animer et renforcer la coopération territoriale des producteurs, distributeurs professionnels, acteurs publics bénéficiaires Pantinois, dans une dynamique de proximité et de coopération et de circuits courts.

La Butinerie a notamment pour ambition de contribuer à la prise en charge des enjeux sociaux liés à l'alimentation en accompagnant tous les Pantinois, y compris les personnes en situation de grande fragilité sociale, à reprendre en main leur alimentation et en organisant des actions régulières dans les quartiers.

C'est pourquoi la commune a soutenu depuis l'origine ce projet en devenant sociétaire de la SCIC en janvier 2020 et en favorisant son implantation aux 209 avenue Jean Lolive dans un local de 300 mètres carrés. Suite à l'ouverture du local et la mise à disposition de ces espaces et ressources, la commune et la Butinerie ont décidé de conclure la présente convention dans une logique de complémentarité des actions et dans un objectif ambitieux en faveur du bien-vivre alimentaire des habitants. La convention pluriannuelle d'objectifs entre la commune de Pantin et la SCIC de la Butinerie est annexée à la présente délibération.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention à la Butinerie d'un montant de 40 000 euros pour l'année 2023, d'approuver la convention d'objectifs pluriannuelle en annexe de la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

M. le Maire - Avis de la troisième commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté.

Note 31.

N°31

Attribution de subventions dans le cadre du dispositif d'aide aux particuliers pour l'acquisition d'un vélo mécanique neuf ou d'occasion

M. AMELLA - Je voulais en profiter pour faire un petit cavalier sur la politique vélo, rappeler aux élus qui sont présents de parler autour d'eux de l'ouverture des candidatures pour le renouvellement du Comité vélo. C'est jusqu'au 4 novembre. C'est une instance qui est essentielle pour que l'on arrive à réussir notre politique cyclable.

La note que vous connaissez habituellement propose aujourd'hui d'approuver le versement d'une subvention de 100 euros à 87 personnes qui sont citées dans la note.

M. le Maire - Avis de la troisième commission : favorable.

Des questions ? Des remarques ? Pas d'oppositions ni d'abstentions ? C'est donc adopté.

Nous passons à la note 32.

Direction de l'Habitat, du Logement et du Foncier

N°32

Accord transactionnel suite à l'annulation contentieuse de la décision de préemption d'un bien situé 218 avenue Jean Lollive à Pantin

M. le Maire - C'est le Speedy - je ne sais pas si vous voyez. On sort de la phase contentieuse, et nous avons un protocole transactionnel qui est secret, mais à peu près tout est repris dans la note. C'est une transaction par essence secrète avec une indemnisation de 90 000 euros. On sort de ce contentieux et on va acheter le bien pour la somme de 1,29 million d'euros. C'est stratégique dans le réaménagement de ce quartier du Petit Pantin, où nous ne sommes pas beaucoup intervenus ces dernières années et où nous intervenons beaucoup plus maintenant au niveau urbain.

Avis de la troisième commission, avis favorable.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur cette transaction ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est donc adopté.

N°33

Convention de cofinancement de l'opération des Sept Arpents à signer avec l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble

M. le Maire - Vous avez la fusion des subventions entre le Pré-Saint-Gervais et Pantin qui a pour effet de diminuer notre reste à charge de 5,3 millions d'euros à 4,8 millions d'euros. En clair, on gagne 500 000 euros. Bien évidemment, il y a l'accord des deux Villes et d'Est ensemble. Donc cette convention de cofinancement nous permet de répartir la charge. Et la participation annuelle de la commune au titre de l'année 2002 en investissement est de 422 000 euros.

Il vous est demandé d'approuver cette convention de cofinancement et de m'autoriser à la signer.

Avis de la troisième commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté.

N°34

Approbation de la charte locale du relogement dans le cadre des nouveaux projets de renouvellement urbain

M. le Maire - Nous avons deux nouveaux projets, le PRU 2 des Quatre Chemins qui est sur Pantin et le PRU des Sept Arpents sur Pantin et le Pré-Saint-Gervais. La charte locale respecte les principes énoncés dans la charte territoriale de relogement validée lors du Conseil de Territoire d'Est Ensemble le 29 mai 2018, notamment favoriser les parcours résidentiels positifs, respecter au maximum le choix des ménages dans la localisation du nouveau logement, maîtriser les impacts financiers pour les ménages, proposer un logement adapté à la composition familiale et favoriser l'accès à un logement neuf ou conventionné depuis moins de cinq ans. C'est important, lorsque l'on fait du renouvellement urbain, d'offrir des conditions particulièrement favorables aux familles.

La charte locale précise que, pour chaque ménage éligible au relogement, celui-ci devra tenir compte des souhaits des ménages, sous réserve de l'adéquation de leurs capacités financières, de la disponibilité des logements et des typologies. Evidemment, on ne va pas donner un quatre pièces à un couple, on ne va pas donner un appartement particulièrement cher à une famille qui aurait un reste à charge qui serait beaucoup trop important en pourcentage de ses revenus.

Les communes de Pantin et du Pré-Saint-Gervais s'engagent à mobiliser leur contingent à hauteur de 25 % des besoins en relogement des opérations. L'Etat s'engage à mobiliser chaque année le contingent préfectoral jusqu'à concurrence de 20 % des attributions réalisées sur ces réservations. Action Logement s'engage sur le relogement des demandeurs éligibles identifiés dans le cadre des enquêtes sociales. Action Logement, c'est l'ancien 1 %. Cela veut dire que, dans les familles qu'il faudrait reloger, il y en a qui pourraient bénéficier du 1 % logement. Enfin, Pantin Habitat et ADOMA assurent le relogement de leurs locataires.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la charte locale de relogement et de m'autoriser à la signer.

Avis de la troisième commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

Mme BERLU - Une petite précision, Monsieur le Maire. C'est la première déclinaison que l'on fait sur ce sujet. Cela permet de sanctuariser la mobilisation de tous les partenaires pour les problèmes de relogement. Je pense que l'on peut se féliciter de cette charte.

M. le Maire - Je le crois aussi.

M. DIDANE - Je ne vais pas faire un cavalier, mais je vais quand même parler de la situation du foyer d'ADOMA. Je ne vais pas faire un article sur la restauration, je pense que l'on a déjà abordé ce sujet. Néanmoins, je souhaite que la Ville soit présente dans les espaces de discussion avec ADOMA sur le relogement de ses locataires. Pour l'instant, les retours que l'on peut avoir des résidents, c'est un peu David contre Goliath. Il me semble que la Ville a un rôle à jouer auprès de ses habitants, qui sont des habitants comme les autres.

M. le Maire - D'autres remarques ? Que les choses soient claires, ADOMA est signataire de cette charte de relogement. C'est donc une sécurité pour les résidents de chez ADOMA. Après, il y a d'autres difficultés qui ne sont pas liées au relogement, qui sont liées au projet même d'ADOMA.

Pas d'autres remarques ? Pas d'oppositions ni d'abstentions ? C'est donc adopté.

Nous avons ensuite la note 35.

N°35

Approbation de l'avenant 3 à la convention de cofinancement du Dispositif Intercommunal de lutte contre l'habitat indigne entre la Ville et Est Ensemble

Mme BERLU - Pour rappel, il y a déjà eu un premier avenant en 2018 pour intégrer une nouvelle adresse et en extraire une autre. Un deuxième avenant rééchelonnait les versements de la commune en fonction de l'avancement du dispositif. Et ce troisième avenant, objet de cette délibération, est justifié par la mise en place du programme de rénovation d'intérêt régional, qui est approuvé par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, qui comprend un volet de traitement de l'habitat indigne sur un secteur intercommunal (Pantin et le Pré-Saint-Gervais). A ce titre, le traitement financier de l'adresse du 26 rue du Pré-Saint-Gervais et du 53 rue des Sept Arpents est confié à la SOREQA dans la maquette financière et donc avec un régime de subvention plus favorable pour la Ville. Cet avenant a pour objet de recalculer le déficit partagé entre la Ville et l'EPT en retirant cette adresse du 26 Pré-Saint-Gervais, 53 Sept Arpents, de prolonger la concession de trois ans compte tenu de la complexité à traiter certaines adresses et de rééchelonner la participation de la commune sur la période 2022-2027. Il est donc proposé d'approuver cet avenant.

M. le Maire - Avis de la troisième commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté.

Vous avez ensuite la note 36.

N°36

Demande de garantie d'emprunt par la SA HLM VILOGIA pour le 70 rue Charles Nodier

M. Le Maire - Le programme est conforme au PLH et comprend la construction de dix logements sociaux, deux logements PLAI, cinq PLUS financés en ANRU et trois logements PLS financés en droit commun. Pour le financement de cette opération, VILOGIA a sollicité la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant global de 1 744 586 euros - cela vous est décomposé comme suit. Et VILOGIA demande la garantie de la Ville à hauteur de 100 % du montant de ce prêt. En contrepartie, nous aurons la réservation de deux logements pour la Ville. Cette demande, préalablement délibérée lors de la séance du 30 juin 2022, doit à nouveau faire l'objet d'une approbation dans un format rédactionnel qui est très standardisé, mais demandé par la Caisse des Dépôts. Il est donc proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie, de dire qu'en contrepartie de ces garanties nous aurons deux logements, d'informer que le contrat de prêt est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération, d'apporter sa garantie pour la durée totale du prêt jusqu'à complet remboursement, d'autoriser pendant toute la durée du prêt la libération, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt, de m'autoriser à intervenir au contrat et de m'autoriser à le signer.

Avis de la troisième commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté.

Note 37.

N°37

Cession à l'Etat d'un bien occupé par le Centre national de la danse sis 1 rue Victor Hugo à Pantin

M. le Maire - La cession se fait au prix de 5 millions d'euros. Où en est-on ? C'est un bâtiment qui accueille aujourd'hui le Centre national de la danse depuis 2004. Il y avait eu une première rénovation avec des jeunes architectes qui avaient eu d'ailleurs l'Equerre d'argent, mais il y a eu un défaut de conception à l'origine de ce bâtiment, les fers sont trop proches de la façade et quand ils rouillent, dégradent la façade, et des morceaux de béton tombent, d'où les filets qu'ils ont mis. Alors que nous sommes à une quinzaine d'années après la réhabilitation qui avait eu lieu. La Cour des comptes, saisie par l'Etat, a estimé que l'Etat ne pouvait pas faire plus de 20 millions d'euros de travaux sur un bâtiment dont il n'était pas propriétaire. La Cour des comptes a dit la chose suivante : les travaux sont à plus de 20 millions d'euros. L'Etat ne va pas faire des travaux de 20 millions d'euros sur un bâtiment qui n'appartient pas à l'Etat.

A partir de là, il y a eu une première phase : le Centre national de la danse, est-ce qu'on le laisse à Pantin ? Est-ce qu'il s'en va ? Etc. Et arrive l'opportunité du plan de relance. Et dans le cadre de l'opportunité du plan de relance, le Ministère de la Culture a réussi à faire financer l'achat de 5 millions d'euros à la Ville de Pantin et les travaux d'un montant de 20 millions d'euros qui vont commencer l'année prochaine. On a dit OK. Au début, ils voulaient zéro euro, j'ai refusé, j'ai dit pas moins de 5 millions d'euros, sachant qu'ils avaient déjà fait des travaux qui venaient en moins sur le montant de la valeur du bâtiment. On a demandé qu'il y ait un protocole annexé dans lequel il y a un certain nombre d'engagements pris par le Centre national de la danse. D'abord sur la pérennité et les travaux qui doivent être faits. Ensuite, sur la rénovation, je l'ai dit. Et enfin sur l'ouverture sur la Ville, parce qu'on a eu un moment où des cours ont été supprimés. On a eu peur que le CND ne se désengage de l'ouverture sur la Ville. Je ne sais pas si vous avez vu, au mois de mai, il y a eu « le kilomètre de la danse » où il y a eu une vraie ouverture sur la Ville. Et il y a toujours une ouverture avec les scolaires et un certain nombre d'activités. Tout cela est dans le protocole : autant la pérennité du CND à Pantin, autant la rénovation du bâtiment, autant la qualité de son ouverture sur la Ville.

Il vous est donc proposé aujourd'hui d'approuver la cession au prix de 5 millions et de m'autoriser à signer le protocole d'accord, l'acte de vente à intervenir.

Avis de la troisième commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté.

N°38

Avenant N°1 à la convention d'OPAH Des Sept Arpents

Mme BERLU – C'est à nouveau un avenant que nous avons pour le renouvellement urbain et la lutte contre l'habitat dégradé aux Quatre Chemins. Ce dispositif OPAH-RU cible 23 immeubles. Je crois que l'on peut toujours trouver que cela ne va pas assez vite pour améliorer les conditions d'hébergement de nos populations. Et quand on voit des habitats dégradés, voire très dégradés, on espère que cela aille plus vite, mais on a besoin de ce type d'activité pour que cela avance. Nous avons quand même un bilan assez positif puisque nous avons 23 immeubles qui sont prioritaires et pour lesquels deux tiers des adresses ont engagé une dynamique de réhabilitation. Mais il est proposé avec cet avenant de compléter cette convention avec plusieurs dispositifs expérimentaux de l'ANAH et d'intégrer deux adresses suite aux différents diagnostics que l'on a pu faire avec les difficultés nous avons rencontrées.

Il est proposé d'intégrer ces deux adresses du 21 et 23 rue du 14 Juillet et du 4 rue Stalingrad au Pré-Saint-Gervais à l'OPAH-RU et d'acter la mise en œuvre des dispositifs d'aides expérimentaux au sein du périmètre de l'OPAH-RU.

M. le Maire - Avis de la troisième commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté.

N°39

Régularisations foncières entre la commune et l'OPH Pantin Habitat

M. le Maire - Vous avez ensuite une première série de régularisations foncières entre la commune de Pantin et Pantin Habitat. Je ne vais pas vous faire la litanie du cadastre et des échanges. Il s'agit d'un premier échange à somme nulle, c'est-à-dire que l'évaluation des services fiscaux de ces échanges de terrains aboutit à une somme nulle (zéro). C'est-à-dire qu'il n'y aura rien. Deux, cela va nous permettre de lancer tout de suite avec les notaires la première rédaction d'actes de vente de l'un à l'autre ou d'échanges. Trois : pourquoi faisons-nous cela ? Parce qu'il y a des choses qui datent de Mathusalem, qui n'avaient jamais été régularisées. Je vais prendre un exemple : vous avez une tour des Fonds d'Eaubonne qui a été construite sur un ancien chemin communal aux Courtilières, et la propriété de ce chemin communal est toujours à la Mairie de Pantin et passe sous la tour. Cela veut dire qu'il y a une tour des Fonds d'Eaubonne qui est construite sur un terrain appartenant à la Ville de Pantin. D'ailleurs, Madame la Présidente, en droit immobilier, cette tour pourrait nous appartenir puisque ce qui est construit sur un terrain appartient au propriétaire du terrain. Nous avons décidé de vous vendre le terrain et de ne pas vous vendre la tour en même temps. Je prends un autre exemple qui va dans l'autre sens : Pantin Habitat, pour ceux qui habitent au quartier de l'Eglise, est propriétaire d'un passage que vous avez entre l'avenue du 8 mai, la rue de la Paix et la rue du 11 novembre, ce passage qui est ombragé, est entretenu par la Mairie, et nettoyé par la Mairie. Quand il faut boucher des trous, c'est la Mairie qui s'en occupe. On a même mis des barrières pour empêcher les rodéos, etc. Et ce passage aujourd'hui appartient à Pantin Habitat, alors que de facto il a une destination de domaine public. Donc on fait ces échanges parce que la coopérative HLM qui va être propriétaire de Pantin Habitat à compter du 1^{er} janvier est une société de droit privé, encore une fois, qui n'a pas le droit d'avoir de domaine public dans ses propriétés. Il y aura une deuxième série d'échanges, nous espérons encore à sommes nulles et qui sera définitive, qui aura lieu pour le vote du budget lors de notre séance du 14 décembre prochain.

Il vous est donc demandé d'approuver l'acquisition par la commune des parcelles qui vous sont détaillées et de m'autoriser à signer les actes d'acquisition et de session correspondant et tous documents nécessaires à cette fin.

Avis de la troisième commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Pas d'opposition ? Pas d'abstentions ? C'est donc adopté. Je vous remercie.

Note 40.

N°40

Délibération modificative relative à la cession des lots des copropriétés situées 87-89 avenue Edouard Vaillant et 46 avenue Jean Jaurès à la SOREQA

Mme BERLU - Cette fois, nous sommes dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne sur les Quatre Chemins et donc la nécessité d'une intervention publique - on la connaît tous. Dans le cadre de ce programme, une étude pré-opérationnelle a identifié 57 immeubles et donc une nécessité d'intervenir évidemment fortement. Nous avons approuvé la cession à la SOREQA de plusieurs lots jusqu'à présent portés par la Ville. Il convient donc de modifier pour la cession de nouveaux lots avec des montants de cession fixés conformément au règlement général de l'ANRU et aux termes du traité de concession, la SOREQA a demandé l'accord de la Ville pour se porter acquéreur d'un certain nombre de lots.

Il est donc proposé la cession de ces lots qui vous sont listés à la SOREQA pour un montant qui vous est également donné, des lots au 87-89 avenue Edouard Vaillant et sur la copropriété au 46 avenue Jean Jaurès.

M. le Maire - Avis de la troisième commission : favorable.

Des remarques ? Des questions ? Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté.

Nous passons à la note 41.

N°41

Approbation de l'acquisition des nouvelles parts sociales de la coopérative HLM HDI construction appartenant à l'EPT Est Ensemble

M. le Maire – Il s'agit du rachat des parts d'Est Ensemble de la coopérative HLM qui est aujourd'hui devenue propriété de l'EPT Est Ensemble le 27 septembre dernier. Il faut racheter ces parts à l'EPT Est ensemble. Comme on ne peut pas être tout seul, il y aura deux tiers de ces parts qui seront rachetés par la Ville - c'est ce qui vous est proposé ce soir - et par la SEMIP – c'est ce qui vous sera proposé d'autoriser dans la note suivante.

Il s'agit d'approuver l'acquisition par la commune de 4 147 449 parts sociales de la coopérative HLM Pantin Habitat qui a été créée du fait de l'augmentation de capital subséquente à la fusion attribuée à l'EPT Est Ensemble pour un montant de 278 932 euros 25 et de m'autoriser à signer tout acte et à réaliser toutes formalités.

Avis de la troisième commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est donc adopté.

Je n'ai pas le droit de présenter la note suivante puisque je suis Président de la SEMIP et que cela m'est interdit par les textes. Vincent, tu as la parole.

N°42

Autorisation de l'acquisition par la SEMIP des parts sociales de la coopérative HLM HDI construction attribuées à l'EPT Est Ensemble

M. LOISEAU - Comme vous l'avez dit à l'instant, il s'agit juste d'autoriser la SEMIP sur ces parts sociales, comme vous l'avez vu dans le tableau, la SEMIP aurait des parts sociales de 2 074 320, soit un prix de cession de 139 508,23 euros, d'approuver l'acquisition par la SEMIP de ces parts sociales à la coopérative HLM Pantin Habitat et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et à réaliser toutes les formalités nécessaires. C'est la continuité de la note n°41.

M. le Maire - Avis de la troisième commission : favorable.

Des remarques ? Des questions ? Pas d'opposition ni d'abstention ?

M. DIDANE - En tant qu'administrateur de la SEMIP, je ne prendrai pas part au vote.

M. le Maire – Tous les administrateurs de la SEMIP ne votent pas, c'est-à-dire Madame Berlu, Madame Azoug, Monsieur Tikry, Monsieur Didane et moi-même. Celui qui a le pouvoir de Mathieu ne vote pas pour lui. Monsieur Langlade, vous pouvez voter vous, mais pas pour Mathieu Monot.

Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté. Nous passons à la note 43.

N°43

Acquisition auprès de l'EPFIF des emprises foncières des futurs espaces publics sis 30-34 avenue Edouard Vaillant Issus de la division des parcelles cadastrées section J N°65, 76 et 80

M. LEBEAU - Dans le cadre de la rénovation du quartier des Quatre Chemins, la commune prévoit la réalisation d'une plateforme d'autonomie et d'un centre municipal de santé intégrés à un ensemble immobilier qui comportera 66 logements, dont 24 logements sociaux et 22 places de stationnement. Le projet a fait l'objet d'une consultation à l'issue de laquelle la commune a désigné REI Habitat pour sa réalisation. Le choix a été basé, entre autres, sur l'exemplarité environnementale du projet, qui nous permet l'obtention du label E3C2 et du niveau *Or* de la labellisation Bâtiment durable francilien. Le marché de conception-réalisation a été signé en date du 3 janvier 2022. L'opération est située à l'entrée du futur écoquartier. L'aménagement urbain de ce dernier prévoit la réalisation d'emprises publiques, dont une voie d'accès et une bande de trois mètres à l'arrière du lot à construire. Ces parcelles sont actuellement portées par l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France.

Il convient donc aujourd'hui d'acquérir auprès de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France ces parcelles que vous avez dans la note. Et après avoir acquis, la commune se portera acquéreuse des lots estimés à accueillir l'équipement public et la volumétrie du projet.

Il convient d'approuver l'acquisition auprès de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France du lot dénommé B d'une surface de 429 m², issu de la division parcellaire cadastrée J N°65 et 80 correspondant à l'emprise de la future voie au prix d'un euro symbolique et le lot dénommé C d'une surface de 279, issu de la division cadastrale section J N°65, 76 et 80, correspondant à l'emprise de la vente de terrain au 30-34 avenue Edouard Vaillant, au prix de l'euro symbolique, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tous les documents s'y rapportant.

M. le Maire - Avis de la première commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté.

Nous passons à la note 44.

DEPARTEMENT SOLIDARITES ET PROXIMITE

Direction de l'Action sociale et solidaire

N°44

Approbation du dossier de réponse à l'appel à projet relatif à l'attribution d'une subvention du Fonds social européen au titre des référents PLIE

M. DIDANE - Par délibération en date du 13 décembre 2011, la Communauté d'Agglomération Est Ensemble a déclaré d'intérêt communautaire les plans locaux d'insertion existant sur son territoire, à savoir le PLIE Initiative Emploi et le PLIE Mode d'emploi. L'Association Ensemble pour l'emploi a été créée le 6 mars 2014 et porte le PLIE communautaire, permettant ainsi la fusion le 1^{er} janvier 2015 des deux PLIE susvisés sur le territoire d'Est Ensemble. Le programme opérationnel national volet « emploi et inclusion » a été approuvé en date du 10 octobre 2014. Il définit les modalités d'accompagnement des participants et les résultats attendus annuellement. « Ensemble pour l'emploi » s'inscrit dans cette démarche qui a pour vocation d'accueillir et d'accompagner vers l'emploi des personnes présentant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle et souhaitant se positionner dans des parcours d'accès à l'emploi et à la formation qualifiante.

Dans le cadre du protocole d'accord, il est prévu l'attribution d'une subvention du fonds social européen correspondant à la prise en charge à hauteur de 100 % de la rémunération des postes de référent PLIE présents sur la commune de Pantin. Ceci en répondant à un appel à projets et en instruisant une demande de subvention qui sera établie pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2023. Cet appel à projets proposé s'inscrit dans l'axe prioritaire 5 « lutter contre les conséquences sociales de la crise sanitaire et préparer la reprise REACT EU ». Le dispositif REACT EU vient apporter un appui financier supplémentaire et exceptionnel en ré-abondant certains programmes 2014-2020 de la politique de cohésion, dont le fonds social européen. Ce dispositif fournit un soutien pour favoriser la répartition des dommages engendrés par la pandémie du Covid-19. Compte tenu du contexte économique et social, de la nécessité de renforcer l'équipe du pôle RSA sur les missions d'accompagnement vers l'emploi et au vu de l'appel à projets permettant de solliciter une subvention supplémentaire prenant en charge la rémunération d'un deuxième poste de référent PLIE, un deuxième référent PLIE est affecté au sein du pôle RSA depuis 2021. Il a en charge l'accompagnement des publics identifiés comme cibles par le dispositif PLIE (jeunes demandeurs d'emploi, demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RSA). Les missions des référents PLIE permettent d'assurer un suivi individualisé et un accompagnement renforcé des participants, de suivre près d'une centaine de participants sur l'année civile et de participer à une atteinte d'au moins 50 % de sorties positives. Dans le cadre de ce dispositif, la Ville est éligible à l'attribution d'une subvention du FSE d'un montant de 119 722 euros pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023. Cette subvention correspond à la prise en charge à hauteur de 100 % de la rémunération des deux postes de référents PLIE présents à Pantin.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver ce dossier de réponse à l'appel à projets pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2023 relatif à l'attribution de cette subvention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'appel à projets ainsi que l'ensemble des documents s'y référant.

M. le Maire - Avis de la troisième commission : favorable.

Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Mme BERLU - Juste une précision. Je ne prends pas part au vote, en tant que Présidente du PLIE Ensemble pour l'emploi.

M. le Maire - Ce sera noté au PV. Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté. Nous passons à la note 45.

N°45

Adoption du dossier de réponse à l'appel à projet pour le financement du Projet Insertion Emploi pour la période 2022

M. DIDANE - Depuis la loi du 18 décembre 2023 qui a confié la responsabilité du RMI au Département, puis du 19 décembre 2008 sur la généralisation du Revenu de Solidarité Active, le Département de la Seine-Saint-Denis a créé le dispositif Projet de Ville nommé depuis 2018 sur le label Projet Insertion emploi, structure de proximité, qui mobilise et agit dans chaque ville pour une insertion sociale et professionnelle adaptée au parcours des bénéficiaires du RSA. Ce dispositif est financé par voie conventionnelle par le Département. Le FSE soutient des politiques territoriales d'emploi, de formation et de lutte contre l'exclusion afin de promouvoir l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées du marché du travail. A ce titre, il est donc partenaire du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis. Pour ouvrir les dépenses relatives à l'activité des projets Insertion emploi, les communes concernées doivent répondre à un appel à projets lancé par le Département en instruisant une demande de subvention qui sera établie pour l'année 2022. Ce cadre conventionnel court depuis 2018, et le Département s'engage à financer durant cette période le PIE de Pantin pour le RSA, pour des aides reçues par le FSE dans le cadre du projet REACT UE qui vous a été présenté juste avant.

J'attire votre attention sur le fait que la renationalisation du financement du RSA dans sa phase d'expérimentation sur le Département de la Seine-Saint-Denis conduit à remettre en cause la politique d'intervention et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA par le Département, qui se traduit par la mise en place d'agences locales d'insertion dans les différentes Villes, confiant dans beaucoup d'entre elles cette mission à des opérateurs privés. La Ville de Pantin, mobilisée avec l'ensemble des acteurs de l'insertion de la Ville, a décidé de constituer à terme un groupement d'intérêt public pour se positionner sur cet appel à projets.

On ne peut que s'inquiéter de la disparition d'ici fin 2023, puisqu'on a eu la notification de la disparition de ces PIE avec l'idée que finalement les bénéficiaires du RSA ne nécessitent pas un accompagnement particulier et relèvent d'un accompagnement traditionnel de Pôle Emploi, voire ont simplement besoin de traverser la route pour retrouver le chemin de l'emploi, sans tenir compte que près d'un bénéficiaire du RSA sur deux est souvent dans des situations de problématiques de santé, d'aidant familial, des problèmes de garde, sans prendre en compte un ensemble de freins périphériques à l'accès à l'emploi.

J'attire la vigilance de nos Conseillers départementaux et de l'ensemble de nos conseillers territoriaux sur la nécessité du maintien d'un accompagnement de proximité spécifique des bénéficiaires du RSA. Néanmoins, pour cette année 2022, je propose au Conseil municipal d'approuver le dossier de réponse à l'appel à projets et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette demande de subventions.

M. le Maire - Avis de la troisième commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est donc adopté.

Direction de l'Education et des Loisirs

N°46

Ouverture de l'école élémentaire Denis Diderot

M. le Maire - Vous savez que nous allons transférer l'école élémentaire Jean Lolive à l'école élémentaire Denis Diderot pour rapprocher les enfants de leur quartier, puisque les enfants de Diderot couraient jusqu'à Lolive Vaillant pour rejoindre une école. Il faut que nous approuvions l'ouverture de l'école élémentaire Denis Diderot au 1^{er} septembre 2023 et de m'autoriser à procéder à cette ouverture.

Avis de la deuxième commission : favorable.

Des remarques ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté.

N°47

Fermeture de l'école élémentaire Denis Diderot

M. le Maire - Il faut donc fermer l'école élémentaire Jean Lolive en lieu et place de Denis Diderot, y compris la Directrice et les enseignants qui vont être transférés de l'école élémentaire Lolive à la nouvelle école élémentaire Diderot. Il faut approuver la fermeture de l'école au 1^{er} septembre 2023, telle que nous l'a demandée le Préfet dans sa lettre datée du 12 septembre 2022, et de m'autoriser à procéder à cette fermeture.

Avis de la deuxième commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

M. CARVALHINHO - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, pardonnez-moi de mon retard, mais j'ai cru entendre que le Conseil municipal était animé juste avant, et je le regrette surtout que cela concerne Monsieur François qui fait quand même de très belles choses sur la commune de Pantin. J'espère que vous pourrez reprendre un petit peu de hauteur, parce que je l'ai eu au téléphone avant d'arriver. Mais entre parenthèses, cette délibération, en réalité, ne peut pas rester sous silence. Pourquoi ? Parce que le Quartier des Quatre Chemins - on va l'évoquer tout à l'heure lors d'une présentation de vœux que vous allez nous faire - est un quartier qui a besoin justement d'éducation, d'émancipation. Et depuis toujours, depuis que vous êtes Maire, il y a eu plusieurs groupes scolaires, que ce soit l'école maternelle ou l'école élémentaire, et beaucoup de Pantinoises et Pantinois sont attachés à cette école Jean Lolive, autant que Diderot, autant que Vaillant, autant que Baker. Et dans l'époque que nous vivons, on parle du dédoublement de classe, on a besoin de mettre des moyens pour ce Quartier des Quatre Chemins.

J'aurais aimé, Monsieur le Maire, même si c'est une demande du Préfet, dans ce Quartier des Quatre chemins, ici à Pantin, avoir plus de classes ouvertes, plus d'écoles ouvertes, plus de services publics. Vous avez un engagement de gauche. Je ne partage pas vos valeurs, mais j'ai cru comprendre que, pour la gauche, l'éducation, l'émancipation, la belle phrase de Victor Hugo qui disait que « une école ouverte, c'est une prison fermée », c'était votre cheville au corps pour vous. Et vraiment, ça ne peut pas rester sous silence. Et moi, j'aimerais que l'ensemble des élus ici, qu'on soit derrière vous, Monsieur le Maire, qu'on soit derrière cette Municipalité pour dire qu'on ne peut pas laisser faire cela parce que cela a toujours existé. Vous allez me parler de démographie, vous allez dire effectivement que peut-être certains travaux ont été déplacés vers l'école Jean Lolive, mais d'autres aussi ont ces habitudes d'être sur Jean Lolive et peut-être que cela va leur faire loin d'aller à Diderot. Je pense que, dans notre commune, on a besoin de plus d'écoles ouvertes. Nous avons les infrastructures. Monsieur le Maire, il faut se battre. Il faut se battre et dire au Préfet, dire au Ministre de l'Éducation nationale qui est pourtant issu de votre famille politique de base, parce que c'est quelqu'un qui vient de la gauche, qu'ici, à Pantin, on est prêts à laisser ouverte une école qui a toujours existé, que les Pantinois se connaissent, même si effectivement elle est en jonction avec Vaillant. Mais je pense qu'il y a une réflexion à avoir dessus et que ça ne peut pas rester inerte comme ça, parce qu'au fond, les Pantinoises et les Pantinois, les parents, les élèves qui ont grandi, qui ont fréquenté ces écoles, les connaissent. Donc je pense qu'il faut se battre pour ça. Et surtout après l'année que viennent de passer les Pantinoises et les Pantinois, je pense qu'il faut le demander, il faut se battre pour ça. Même si la commune connaît des difficultés financières dues effectivement à une hausse des prix ou différentes choses - on ne va pas revenir sur tout le débat de ce que je pense de vos orientations budgétaires, mais sur cette question-là, il ne faut pas rester sous silence. Ça ne peut pas se passer comme ça. Et je pense que vous devez monter au créneau, on doit être derrière vous sur cette question pour proposer au Préfet et au Ministre que ces locaux restent de vraies écoles et que, quand on parle de dédoublement de classe à Pantin, on a besoin de cette éducation et il faut vraiment être présent pour notre jeunesse. Je vous remercie.

M. le Maire - Je n'en reviens pas ! On ne ferme pas de classe. On transfère des équipes pédagogiques qui restent stables, qui vont passer d'un nom qui s'appelle élémentaire Jean Lolive loin des enfants qui habitent à Diderot, pour leur ouvrir une école flambant neuve qui va s'appeler Diderot, qui va être un groupe scolaire maternelle et élémentaire avec tout le confort. Sachant que Lolive Vaillant, comme le collège, ce n'est pas très confort. Les enfants vont y gagner en confort et en distance. Il n'y a aucune suppression de classe. Il y a juste un nom qui change et une école qui est transférée du bâtiment de Lolive au bâtiment de Diderot, ce projet, qui date d'il y a quinze ou vingt ans, est le projet des Municipalités que j'ai eu l'honneur de conduire. On a une cité scolaire au cœur des Quatre Chemins qui est loin des gens qui habitent Diderot ou des gens qui habitent vers Cartier Bresson et les Cinq Chemins. Qu'est-ce que l'on a fait ? On a ouvert Joséphine

Baker pour rapprocher l'école du lieu d'habitation des enfants. Et aujourd'hui, on ouvre Denis Diderot pour rapprocher l'école des lieux d'habitation des enfants - on va voir après avec le secteur scolaire comment ça fonctionne. Je ne comprends pas, là. Je ne comprends pas votre position. Il y a toujours une école (Lolive Vaillant), il y a une maternelle et une élémentaire. L'idée est de faire quoi ? A Diderot, une élémentaire et une maternelle. A Lolive Vaillant, une élémentaire et une maternelle, et, avec l'écoquartier à Baker et derrière, une élémentaire et maternelle. Cela veut dire quoi ? Que le quartier des Quatre Chemins, côté gare, aura son groupe scolaire, le quartier des Quatre Chemins côté Edouard Vaillant aura son groupe scolaire et le quartier des Quatre Chemins côté Diderot aura son groupe scolaire, et les enfant, petits et grands, seront amenés au même endroit, dans des écoles qui seront tout confort, etc. Je ne comprends pas, mais alors pas du tout votre intervention, Monsieur le Conseiller municipal. Vous mentez, vous dites que l'on ferme une école. Non, on transfère une école qui change de nom. Il n'y a pas de fermeture. C'est absurde ce que vous dites. C'est absurde.

Je vais vous demander d'exprimer votre opinion. Qui est contre cette note 47 ? Monsieur Carvalho. Qui s'abstient ? C'est donc adopté.

Nous avons ensuite la détermination du périmètre scolaire.

N°48

Détermination du périmètre scolaire de l'école maternelle et élémentaire Denis Diderot et modification du périmètre scolaire de l'école maternelle Jean Lolive et de l'école élémentaire Edouard Vaillant

M. le Maire - Je vais essayer d'être synthétique et clair. Il faut que vous compreniez, Monsieur Carvalhinho, que tous les enfants qui seront à la nouvelle école élémentaire de Diderot viendront du secteur de la maternelle Diderot. Tous les enfants de l'école élémentaire Lolive viendront de l'école maternelle Lolive. Par contre, les enfants de l'école élémentaire Baker viendront à peu près pour moitié de l'école maternelle Diderot et pour l'autre moitié de l'école maternelle Lolive, dans l'attente de la création d'une nouvelle école maternelle dans le cadre de l'écoquartier qui fera qu'à la fin tous les enfants de la maternelle Diderot iront en élémentaire Diderot, tous les enfants en maternelle Lolive iront en élémentaire Vaillant et tous les enfants de la future école maternelle de l'écoquartier iront à Baker. Cela évite que des enfants soient loin de leur école. On avait des ruptures entre les copains qui étaient à la maternelle Lolive ou à la maternelle Diderot et qui ne se retrouvaient pas dans la même école élémentaire. Donc ça n'existera plus aux Quatre Chemins quand nous aurons l'école maternelle qui sera adossée à Baker. Je ne vous lis pas les rues, etc., parce qu'en plus de ça, ce serait assez rébarbatif.

Il vous est donc proposé d'approuver la création du périmètre scolaire de l'école maternelle et élémentaire Denis Diderot et la modification du périmètre scolaire de l'école maternelle Jean Lolive et de l'école élémentaire Edouard Vaillant à compter du 1^{er} septembre 2023 et de m'autoriser à signer ces modifications.

Avis de la deuxième commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté.
Madame Castillou pour la note 49.

Direction Petite Enfance et Familles

N°49

Subvention complémentaire attribuée à l'association La Cabane Enchantée, Maison des assistants maternels

Mme CASTILLOU - En mai 2019, la première maison d'assistants maternels Pantinoise a été créée avec l'Association La Cabane Enchantée au 104 avenue Jean Lolive. Ce dispositif privilégie le mode d'accueil individuel de l'enfant, contractualisé directement entre la famille et l'assistant maternel. Le regroupement de plusieurs assistants maternels dans un espace commun permet de créer un lien social bienveillant et adapté aux besoins de l'enfant. Depuis son ouverture, la capacité d'accueil individuel des trois assistants maternels de l'Association La Cabane Enchantée a augmenté, passant de trois à quatre enfants et portant l'accueil de la structure à onze enfants accueillis simultanément. Le relais petite enfance ainsi que la PMI départementale accompagne les assistants maternels dans leurs pratiques professionnelles et favorise également leur présence dans les lieux d'accueil développés par le relais. Afin de continuer à promouvoir et soutenir financièrement ce type de structure sur notre territoire, la commune souhaite apporter un complément financier de 400 euros à la subvention annuelle versée à la Cabane Enchantée portant pour l'année 2022 le montant de la subvention à 9 600 euros.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le versement d'un complément financier de 400 euros à la Cabane Enchantée pour l'année 2022 et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à son versement.

M. le Maire - Avis de la deuxième commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

M. CARVALHINHO - Vous me connaissez, Monsieur le Maire. A chaque fois, vous m'appellez « Monsieur Plus ». Et quand il s'agit à chaque fois d'aller justement vers la petite enfance et d'avoir un peu plus d'assistants maternels et de places en crèche sur la commune, vous me trouverez toujours à vos côtés. Actuellement, on a un taux assez faible. Et même si vous dites que, depuis deux ans ou trois ans, il augmente, il faut vraiment avancer sur cette question parce que Pantin est une Ville où des jeunes couples viennent s'installer, vous avez aussi des personnes qui ont grandi ici et qui deviennent parents. Et c'est vrai que beaucoup galèrent à avoir une place en crèche, à trouver une assistante maternelle. Et cela peut poser des difficultés, notamment à beaucoup de jeunes femmes qui aimeraient retrouver un travail et qui ne le peuvent pas. Je pense qu'il faut collectivement avancer sur cette question parce que cela concerne le quotidien de tout le monde. Il y en a qui ont la chance d'avoir un grand-père ou une grand-mère, qui ont la chance de trouver une étudiante, mais ce n'est pas forcément évident. Donc je pense que c'est aux élus de faire en sorte qu'il y ait du service public et même, pourquoi pas, faire des délégations de service public des crèches privées. Il ne faut pas avoir de tabou sur cette question parce que c'est essentiel. Peut-être aussi obliger des entreprises à conventionner avec eux. Il y en a qui ont des ouvertures de places en crèche quand ils viennent s'installer, qu'on négocie avec eux. Vous le faites déjà, c'est vrai, mais il faut aller plus loin. Vous avez fait des manifestations ce week-end, je ne sais pas si vous y êtes allé, mais le Parti socialiste et certaines personnes y sont allés, et à chaque fois, vous dites qu'il faut avancer, qu'il faut lutter contre la vie chère, etc. Et c'est vrai que, parfois, la garde d'un enfant, ça peut être très cher. Donc vraiment, ayez conscience que c'est un sujet très important, qui remonte beaucoup dans la commune. Il faut aller beaucoup plus loin. On a fêté vos vingt ans de mandat. Vous avez un peu évolué sur ces questions...

M. le Maire – Vous pouvez conclure, s'il vous plaît, sur un sujet aussi petit. Il s'agit d'une subvention de 400 euros. On ne va pas y passer dix minutes.

M. CARVALHINHO - Vous m'avez loupé depuis le début de ce Conseil. Je me fais un petit peu plaisir.

M. le Maire – Je vous aurais laissé intervenir pendant une demi-heure sur le rapport d'orientation budgétaire. C'est un sujet conséquent. Celui-là, vous avouerez quand même que c'est moins...

M. CARVALHINHO – C'est vrai.

M. le Maire – Donc vous pouvez dire en trente secondes ce que vous mettez dix minutes à dire.

M. CARVALHINHO - C'est pour vous faire prendre conscience que c'est hyper important. Peut-être que ça va rentrer dans une oreille, ça va sortir par l'autre, mais au moins je vous aurais dit ce que je pense et ce que de nombreux parents sur la commune pensent. Je vous remercie.

M. le Maire – Quand j'ai été élu en 2001, il y avait 12 % de taux d'accueil. Aujourd'hui, on en a 36 %. J'en suis particulièrement fier. On a mené une politique offensive en la matière. Aujourd'hui, Pantin est au-dessus de la moyenne départementale. Après, on peut comparer à Paris où il y a eu un homme qui s'appelait Bertrand Delanoë, qui a fait que vous avez des taux d'accueil qui varient suivant les arrondissements entre 50 et 80 %. Sauf que je n'ai pas le même budget que Paris.

Sur cette note 49, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté.

Note 50.

Direction de la Santé

N°50

Convention « Pass ambulatoire » à signer avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France

M. LEBEAU - Depuis 2019, la Ville de Pantin, avec la participation de l'ARS, a créé une permanence d'accès aux soins permettant à des personnes ayant des difficultés à accéder à leurs droits à la santé et à leurs droits sociaux en général, de pouvoir rencontrer à l'entrée des centres de santé un travailleur social qui lutte contre le non-recours et permet un meilleur accès à nos structures de soins. Pour l'année 2021, l'ARS avait donné 30 000 euros, ce qui ne permettait pas de recruter un travailleur social sur un temps plein. Aussi, au vu de ces difficultés, l'ARS, pour 2022, nous accorde un financement de 50 000 euros pour continuer à mener à bien ce dispositif. Gageons que, pour l'année 2023, nous obtiendrons le renouvellement de ce dispositif qui est très important quand on regarde les éléments qui sont mis dans la note, où plus de 38 % des Pantinois vivent sous le seuil de pauvreté et pour moitié n'ont pas de couverture sociale aussi bien obligatoire que complémentaire.

M. le Maire - Avis de la première commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions sur cette convention ? Pas d'opposition ni d'abstention ?
C'est donc adopté.

Nous passons à la note 51.

DEPARTEMENT CITOYENNETE

Direction de la Vie des quartiers et de la participation citoyenne

N°51

Attribution d'une subvention à la mission locale de la Lyr et signature de la convention pluriannuelle d'objectifs

Mme SLIMANE - Il s'agit d'approuver la convention pluriannuelle avec la mission locale de la Lyr, qui est une association loi 1901, qui bénéficie depuis sa création en 1993 du soutien de la commune au titre de la politique municipale pour l'emploi des jeunes. Elle est implantée au sein de la Maison de l'emploi. Elle s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans en faveur de l'insertion professionnelle pour ces jeunes qui sont sortis du système scolaire avec ou sans qualification. Dans le cadre de l'accompagnement de ces jeunes en recherche d'emploi, la mission locale de la Lyr propose différents dispositifs qui s'adaptent aux jeunes en fonction de leur situation et de leurs besoins spécifiques. L'année 2021 se caractérise par deux événements majeurs : la préparation de l'intégration de l'antenne de Bobigny au projet de la Lyr, qui est donc effective depuis le 1^{er} janvier 2022, ainsi que la mise en place du Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) en remplacement de la garantie jeune qui a pris effet en mars 2022. Grâce à la création de nouveaux partenariats, l'offre de services dédiés aux jeunes Pantinois au sein de la mission locale de la Lyr s'est sensiblement étoffée. Par ailleurs, l'association soutient des entreprises du territoire dans le cadre de leur processus de recrutement. Au cours de l'année 2021, 51 entreprises ont ainsi fait appel à l'équipe emploi de la mission locale de la Lyr. En 2021, la mission locale de la Lyr a accueilli de nombreux jeunes Pantinois - je vous laisse prendre connaissance des chiffres. La convention pluriannuelle d'objectifs entre la commune et la mission locale de la Lyr a été rédigée dans ce sens, puisque les besoins ont évolué, vous le savez, depuis la crise sanitaire et sociale. Cette convention a été rédigée pour la période de 2022 à 2024.

C'est dans cet esprit que je vous demande d'approuver la convention pluriannuelle d'objectifs entre la commune et la mission locale de la Lyr pour la période de 2022 à 2024, d'approuver pour l'année 2022 l'octroi au bénéfice de la mission locale de la Lyr d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 125 000 euros au titre de la politique municipale pour l'emploi des jeunes et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la signature de cette convention et au versement de cette subvention.

M. le Maire – Avis de la troisième commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette note ?

M. DIDANE - Juste pour informer que je ne prendrai pas part au vote, puisqu'en tant que Président de la mission locale, même s'il s'agit du service public de l'emploi, je ne prendrai pas part au vote. Je veux juste remercier Leïla pour son intervention et la précision des évolutions et dire que la Lyr est passée de 18 salariés à 50 collaborateurs en 2023. Donc un service en direction de nos jeunes assez offensif sur notre territoire. J'ai eu aussi plaisir à entendre des chefs d'entreprise saluer la qualité de l'intervention des équipes, ce qui est plutôt encourageant pour rapprocher aussi les entreprises de notre territoire de nos jeunes en recherche d'emploi.

M. CARVALHINHO – C'est juste pour dire le même positionnement que Monsieur Didane, je ne prendrai pas part au vote en raison de mes fonctions de Conseiller régional.

Mme ROSENCZWEIG - Pareil, en tant qu'administratrice, je pense que c'est pareil pour Elodie et Vincent.

M. le Maire - Nacime, Vincent, Elodie, Julie, Monsieur Carvalho et Salim. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est donc adopté.

Note 52.

N°52

Attribution de subventions aux associations du fonds d'initiatives associatives (FIA) pour la troisième session de l'année 2022

Mme SLIMANE - Il s'agit d'une délibération pour l'attribution de subventions aux associations du FIA pour la troisième session de l'année. Je passe cette délibération pratiquement à chaque Conseil municipal. Le fonds d'initiatives est un dispositif de la politique de la Ville. Il est mis en œuvre dans le cadre du contrat de Ville. Il vise à permettre à des associations de présenter des projets selon un formalisme allégé en termes de calendrier et de pièces administratives et sans être contraint par les axes thématiques du contrat de Ville. On a fait plusieurs commissions durant l'année 2022 : le 17 mars, le 15 juin et la dernière le 6 octobre. La dernière commission qui s'est tenue le 6 octobre a décidé de soutenir cinq actions, dont quatre dans le cadre des fêtes de fin d'année pour un montant total de 10 400 euros.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le programme d'actions au titre de la troisième session du FIA et les subventions s'y rapportant telles que présentées dans le tableau ci-dessous et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions.

M. le Maire - Avis de la première commission : favorable.

Des remarques ? Des questions ? Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté.

Note 53.

N°53

Avenant à la charte territoriale de gestion urbaine et sociale de proximité 2023

Mme SLIMANE - Suite à la signature des contrats de ville dans le cadre de la loi du 21 février 2014 et au titre de ses compétences en matière de politique de la Ville, Est Ensemble a élaboré une charte territoriale de gestion urbaine de proximité qui fixe un socle commun méthodologique et de gouvernance aux démarches de GUP à conduire dans l'ensemble des quartiers QPV. La mise en œuvre de conventions de gestion urbaine de proximité est obligatoire pour les quartiers concernés par la rénovation urbaine. La gestion urbaine de proximité est une démarche partenariale qui vise à améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants des quartiers en agissant sur les problématiques quotidiennes (propreté, maintenance, entretien des immeubles, des espaces et des espaces extérieurs, équipements, aménagements, stationnement, gestion locative et qualité de service, lien social, tranquillité publique, insertion par l'économie). Les partenaires associés étroitement aux démarches de la GUP sont les collectivités locales, les organismes HLM, les représentants de l'Etat, les acteurs associatifs et les habitants.

La charte territoriale a trois principaux objectifs : répondre à l'enjeu d'amélioration du cadre de vie, accompagner la réalisation des projets de renouvellement urbain du territoire pour favoriser leur mise en œuvre, mobiliser les bailleurs HLM aux côtés des villes dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des contreparties des bailleurs liés à l'abattement de la TFPB.

Dans le cadre de cette charte, Est Ensemble prend les engagements suivants : elle assure le pilotage et la coordination globale. Elle organise l'articulation des démarches de la GUSP par QPV avec le volet habitat et cadre de vie du contrat de ville. Elle met en œuvre le programme d'actions territoriales d'Est Ensemble dans le cadre des instances de suivi. Elle contribue à la mise en œuvre des conventions GUSP par QPV. Elle participe aux Comités techniques et de pilotage mis en œuvre par les villes par QPV. Elle assure une coordination entre les villes pour l'élaboration des conventions sur les QPV intercommunaux. En complément de la charte, Est Ensemble propose d'élaborer et de mettre en œuvre, en partenariat avec les villes, les bailleurs HLM et l'Etat, un programme territorial d'actions.

Cette charte a été votée en date du 12 avril 2016, mais la loi de finances pour 2022 prévoit la prolongation des contrats de ville jusqu'en 2023 par la signature des protocoles d'engagement réciproques renforcés, la prolongation jusqu'en 2023 de l'abattement de 30 % des taxes foncières sur les propriétés bâties dont bénéficient les organismes HLM en contrepartie d'investissements dans la GUP. Est Ensemble a signé avec l'Etat en février 2020 son PERR afin de prolonger la durée du contrat de ville jusqu'en 2022, qui a été prorogée jusqu'en 2023 par la loi de finances de 2022.

Conformément à la demande de la Préfecture et de l'administration fiscale, le présent avenant vise à prolonger l'ouverture des droits à l'abattement de TFPB des bailleurs sociaux pour l'année 2023 ainsi que les logements concernés continuent à satisfaire en 2023 aux conditions prévues à l'article 1388 bis du Code général des impôts.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'avenant à la charte territoriale de gestion urbaine et sociale de proximité et le projet de programme territorial d'action et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

M. le Maire - Avis de la première commission : favorable.

Des questions ? Des remarques ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est adopté.

Note 54.

DEPARTEMENT PATRIMOINE BÂTI ET CADRE DE VIE

Direction des Espaces Publics

N°54

Convention d'exploitation de la ligne 330

Mme RUDIN - Nous en avons déjà parlé lors de précédents Conseils municipaux. A titre de rappel, il s'agit d'un service régulier local visant à désenclaver les quartiers excentrés de la Ville. On voit bien dans le contexte actuel à quel point les transports en commun sont utiles et indispensables à nos habitants et la nécessité que la Région fasse tout pour que son offre bus revienne à 100 % avant d'envisager une quelconque augmentation de sa carte Navigo. Revenons à cette note. IDFM a souhaité que soit désignée pour cette ligne une autorité organisatrice de proximité. C'est dans ce cadre que, par la délibération du 21 avril 2022, le Conseil municipal a approuvé la signature d'une convention de délégation de cette compétence d'IDFM à la commune. La commune exerce cette compétence depuis le 1^{er} septembre 2022, et la modification de l'autorité organisatrice a pour conséquence de modifier les termes de l'exploitation. Depuis la date d'effet de la convention de délégation de compétences, la rémunération de l'exploitant est entièrement assumée par la Ville de Pantin, qui le paie directement, et IDFM verse à la Ville de Pantin une participation sur la base du trafic induit, indépendante de la rémunération de la RATP. La convention avec la RATP en cours doit être résiliée et remplacée par une nouvelle convention d'exploitation pour laquelle la date d'échéance sera le 31 décembre 2024. Au-delà de cette date, l'exploitation de cette ligne sera remise en concurrence, conformément au cadre défini par le Code de la commande publique.

Il vous est donc proposé ce soir d'approuver la signature de cette convention d'exploitation de la ligne 330 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

M. le Maire - Avis de la troisième commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

M. CARVALHINHO - Je pense qu'il y a deux ou trois petites critiques. Pour le Pass Navigo, je pense que vous avez vu qu'il y a eu le Covid qui est passé. Il y a un coût de l'énergie, même pour l'électricité ou pour l'énergie tout court, qui fait que les coûts sont en train d'exploser. Il y a 950 millions à trouver pour que le Pass Navigo n'augmente pas. IDFM vient de trouver 550 millions d'euros d'économies, donc près de la moitié. Et le reste s'est fait avec des partenaires, notamment les entreprises. Certains Départements participent à cela. Je vous invite à saisir vos parlementaires, notamment tous ceux qui ont pu être au Conseil régional, que vous connaissez, qu'ils proposent au Gouvernement, même s'il y a un petit 49-3 qui vient de passer, de ramener la TVA par exemple à 5,5 % et d'approuver certaines propositions qui ont été faites par la Présidente de région pour qu'effectivement le Pass Navigo ne soit pas à 100 euros, parce que c'est la préoccupation en ce moment de la Présidente de région.

Deuxièmement, si vous prenez les conducteurs de bus, je dois vous rappeler une seule chose, c'est qu'IDFM mandate des prestataires, cela peut être la RATP dans le secteur. Maintenant, la concurrence va s'ouvrir, c'est comme ça, il faut appliquer la loi. Sauf dans Paris et petite couronne, parce que ça va rester 100 % RATP. Il y a une pénurie de conducteurs parce qu'effectivement c'est un métier difficile. La Région et IDFM en ont parfaitement conscience, alors que nous faisons une délégation à la RATP ou à d'autres. Et vous devez savoir que la Région crée des centres de formation justement à destination des conducteurs de bus pour pallier à cette pénurie. Deuxièmement, il y a une prime qui est mise en place également de 2 000 euros lors de la signature et d'une mise en formation d'un conducteur de train à partir du 1^{er} janvier 2023.

Tout à l'heure, cela a été évoqué, il y a une super mission locale, il y a une maison de l'emploi. Ce que je peux vraiment vous inviter à faire, en tant qu'élus, c'est de faire un maximum de bruit pour que vous relayiez les appels de la RATP, parce que je pense qu'il y a des jeunes Pantinois ou même peut-être des gens qui ont un peu plus de 50 ans, qui aimeraient retrouver un emploi, et donc de faire tourner ces offres d'emploi. Effectivement, c'est là où je pense qu'on pourrait tous être utiles. Voilà, j'ai répondu à l'ensemble de vos questions. Sinon, c'est une très bonne chose pour Pantin que cette ligne 330. Et même, j'avais appuyé ce qu'a fait Bertrand Kern lors du précédent mandat, quand il a mis la desserte lors du mois d'août et que c'était une demande depuis plus de vingt ans des Pantinoises et des Pantinois. Voilà ce que je peux vous dire des dernières actualités, de remettre un petit peu les choses dans l'ordre et de vous féliciter pour ~~cette~~

délibération, même si je tenais aussi à vous dire que je ne peux pas prendre part au vote par précaution, même si je ne suis pas administrateur, mais je préfère me mettre en retrait du vote de cette délibération. Je vous remercie.

M. AMZIANE - Valérie Pécresse n'a pas fait qu'appliquer la loi. Cela a été une fervente défenseuse de la privatisation de la ligne de transport. Et là où je vous rejoins par contre, Monsieur Carvalhinho, c'est que la base de ce scandale, c'est quand même l'Etat qui n'a pas compensé Ile-de-France Mobilité à la hauteur des pertes de recettes liées par le Covid et du coup l'impasse provoquée par l'Etat sur le réseau de transport francilien. On parlait des enjeux climatiques tout à l'heure, cette décision est compréhensible au niveau purement comptable de la part du Gouvernement, mais elle est incompréhensible au niveau de l'enjeu politique qui est autour du réseau de transport francilien et de l'accessibilité de la mobilité des Franciliennes et des Franciliens à aller au boulot ou juste se déplacer.

M. le Maire - S'il n'y a pas d'autres interventions, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté.

Mme ROSENCZWEIG - Je ne prends pas part au vote.

M. le Maire – OK. Ce sera noté, Julie.

Dernière note, la 55.

N°55

Avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département de Seine-Saint-Denis pour des travaux d'injection d'anciennes carrières

Mme RUDIN - Les travaux de consolidation des anciennes carrières de gypse sur les voiries communales et départementales ont été réalisés en 2021 et 2022. Les voiries concernées sont la voie de la Déportation, la voie de la Résistance et l'avenue Anatole-France. Ce qui est important dans cette délibération et ce qui est une bonne nouvelle, c'est que finalement les coûts sont plus élevés que les coûts estimés, mais au lieu d'avoir juste une réfection des voies, on a une réfection totale de la chaussée. Donc c'est plutôt un plus. Et de toute façon, il faut rappeler que le Conseil départemental financera les travaux à hauteur de 100 % de leur montant.

Nous vous demandons d'approuver l'avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département de la Seine-Saint-Denis relative aux travaux d'injection pour la consolidation des anciennes exploitations de gypse et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant à la convention.

M. le Maire - Avis de la troisième commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

M. CARVALHINHO - J'aurais une question qui peut lancer un débat. J'aimerais poser la question aux représentants d'Europe Ecologie Les Verts de ce qu'ils pensent des injections des anciennes carrières. J'aimerais bien le savoir parce que je pense qu'ils vont voter une délibération, et donc j'aimerais bien connaître leur point de vue. Je pense que cela peut être assez intéressant de connaître leur point de vue. Je vous remercie.

M. le Maire - Vous le leur demanderez après la séance. Pas d'autres interventions ? Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Mme NICOLLET - Ce serait pour répondre à Monsieur Carvalho. Je pense qu'à part l'infiltration de béton dans les sous-sols pour structurer les sous-sols, quel est le choix ? Sinon, on peut laisser la moitié du Nord-Est parisien s'écrouler et se dire que c'est super.

M. le Maire - Les Verts n'aiment pas trop les injections. Par contre, les injections, c'est autre chose !

Note 55 : pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté.

N°56

Information sur les décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales

M. le Maire - Je vous remercie de prendre acte que je vous ai communiqué les décisions prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

M. le Maire - Nous avons un vœu à soumettre au Conseil municipal. C'est un vœu du Conseil municipal parce qu'il a été rédigé à plusieurs mains. Je laisse la parole à Françoise Kern.

Mme KERN – Merci. Chers collègues, le Quartier des Quatre Chemins est habité par 26 000 personnes. C'est historiquement l'un des quartiers les plus pauvres de France. Les statistiques côté Pantin montrent que de nombreuses difficultés y sont accumulées. 38,3 % de taux de pauvreté contre 27 % à l'échelle de la Ville et 14,6 % en France, 23,7 % des 16-25 ans ne sont pas scolarisés et sans emploi, contre 19,1 % à l'échelle de la Ville. On compte 17,2 % d'emplois précaires, contre 15,3 % à l'échelle de la Ville.

Depuis 2001, la Ville travaille avec conviction aux prismes essentiels de développement et d'apaisement de ce territoire, que ce soit sur les volets de l'aménagement urbain, de la qualité des espaces et des services publics ou encore de la prévention en lien avec les partenaires associatifs du quartier. Dans le cadre du PRU 1, la lutte contre l'habitat indigne a déjà bénéficié d'un financement global de 80 millions d'euros, qui a permis de construire 750 logements, dont 460 logements sociaux, et de réhabiliter 11 équipements municipaux. Le NPNRU, qui démarre cette année, doit poursuivre cette dynamique et financer l'installation d'un centre de santé et d'une micro-fole antenne jeunesse. L'école Diderot, entièrement rénovée, ouvrira quant à elle ses portes à la rentrée scolaire 2023. Le parc Diderot, entièrement transformé en 2021, propose ainsi un bassin de baignade écologique unique en France, un skate-park, une butte de jeux et un équipement, les Sheds, dédiés à la culture et à la petite enfance. Le sport et la culture, particulièrement dotés aux Quatre Chemins, sont des politiques qui permettent de créer du lien entre les habitants et d'agir sur l'apprentissage de la citoyenneté, surtout auprès de la jeunesse. La politique de la Ville de Pantin a toujours été de proposer une mixité et une accessibilité renforcée des activités, cela pour bien vivre ensemble sur l'espace public et faire reculer les incivilités ou les lieux appropriés par certains trafiquants.

La place des femmes dans l'espace public aux Quatre Chemins est aussi un enjeu majeur de la collectivité. Ainsi, la Ville a favorisé l'installation du Café Pas si Loin depuis sa création, afin de permettre aux femmes de se retrouver dans un café aux Quatre Chemins.

En dépit de cette politique volontariste de la Ville, la délinquance est en hausse à Pantin : 3 432 infractions constatées en 2021 contre 2 987 en 2020, soit une hausse de 14,9 % en un an. C'est particulièrement le quartier des Quatre Chemins et qui draine des problèmes de longue date en matière de délits et de trafic, surtout ceux de cannabis et de cigarettes de contrefaçon. Les interpellations pour divers faits délictueux et violences sur l'espace public sont récurrentes et témoignent d'une situation qui a du mal à s'améliorer.

L'arrivée du camp de consommateurs de crack en septembre 2021 au square Forceval Porte de la Villette est encore venue fragiliser la tranquillité au sein du quartier et a rendu atones les investissements de la Municipalité sur le quartier. Pendant un an, cette zone d'habitation en hyper proximité du camp a connu des faits graves de troubles à l'ordre public du fait de la présence des trafiquants et consommateurs de crack. Les commerçants ont témoigné de vols, d'agressions physiques et verbales envers eux et leur clientèle, ainsi que de pertes importantes de leur chiffre d'affaires. Les acteurs associatifs du territoire et les riverains n'ont cessé de dénoncer eux aussi des violences, des scènes de prostitution, des squats dans les parties communes des immeubles.

Le démantèlement du camp et la prise en charge sanitaire et sociale d'une partie des consommateurs permet aujourd'hui aux habitants de retrouver un peu de sérénité et aux actions publiques de la Ville d'être à nouveau visibles et bénéfiques pour les habitants. De par la présence renforcée des effectifs de police à l'endroit du square Forceval et aux Quatre Chemins, les trafiquants et les consommateurs de crack n'ont pas opéré de nouveaux regroupements sur le territoire Pantinois. Cela permet aux renforts de police basés temporairement à Pantin de travailler aux problématiques de délinquance commune, ce qui constitue une aide précieuse pour le Commissariat.

Fort de ces constats, et conformément à la demande formulée par le Maire de Pantin au Préfet de police de Paris, Monsieur Laurent Nunez, lors d'un rendez-vous qui a eu lieu le 10 octobre dernier, la commune de Pantin souhaite le classement du Quartier des Quatre Chemins à Pantin en quartier de reconquête républicaine.

Pour rappel, en 2019, le Ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, avait classé en QRR le même quartier à Aubervilliers (Villette et Quatre Chemins) sans inclure Pantin, alors que ces deux quartiers appartenaient pourtant à la même zone de sécurité prioritaire, ce qui permettait aux deux communes de travailler

conjointement. Ainsi, et par comparaison, Aubervilliers bénéficie aujourd'hui de 40 brigades territoriales de contact, contre 18 pour Pantin, un des effectifs les plus bas de toutes les villes du 93.

Le classement en QRR permettrait d'améliorer la tranquillité publique des habitants et à la Police Municipale de se concentrer sur ses missions de police de proximité. Cette demande avait été déjà faite par le Maire de Pantin par un courrier en date du 25 septembre 2020 adressée au Ministre de l'Intérieur.

En effet, la protection de la sécurité des personnes est un droit qui doit être garanti avant tout par l'Etat.

Rappelant que depuis plusieurs années, la Ville investit pour le développement urbain, économique et social et la prévention dans le Quartier des Quatre Chemins, mais que des trafics prospèrent toujours, en particulier au métro Aubervilliers, Pantin Quatre Chemins, et fragilisent encore plus ce quartier.

La Première Ministre et le Ministre de l'Intérieur ont annoncé que 8 500 policiers et gendarmes supplémentaires seraient recrutés en cinq ans et qu'une des manières de lutter contre le développement des trafics réside dans la capacité à avoir des policiers sur le terrain. Le Quartier des Quatre Chemins et le Quartier Villette à Aubervilliers étant classés en quartier de reconquête républicaine, le Conseil municipal de Pantin réuni ce jour demande au Ministre de l'Intérieur de classer le Quartier Quatre Chemins côté ville de Pantin en quartier de reconquête républicaine.

M. le Maire - Merci. Est-ce qu'il y en a qui souhaitent intervenir ?

M. BIRBES - Monsieur le Maire, chers collègues, Messieurs, Mesdames, merci beaucoup. Merci, chère collègue, pour ce vœu et sa présentation qui, on l'a vu, ne se limite pas seulement à quelques axes de politique publique et montre bien l'engagement de la Municipalité aux côtés des habitantes et des habitants de ce quartier.

Je voulais saluer, Monsieur le Maire, la fermeté et l'endurance que vous avez eues dans le combat qu'ont mené les habitantes et les habitants, les collectifs de ce quartier, quand l'Etat a décidé sans en parler à personne, avec un mépris évident, en tout cas pour certains de ses représentants, et je le regrette parce que j'attends plus et j'ai encore confiance dans l'Etat, cette confiance doit se montrer aussi quand la Ville fait autant en investissement, en fonctionnement. L'installation de ce camp a été pour les habitantes et les habitants une source d'une grande détresse qui, depuis six mois au moins, devenait extrême. Celles et ceux qui se tournent vers nous sont encore parmi les moins démunis, et ont su l'exprimer avec de plus en plus d'intensité et de douleur. Je voulais saluer surtout la dignité des habitantes et des habitants et l'action des collectifs dans le travail mené collectivement. Cette dignité a été pour nous qui sommes engagés une source de force et de foi dans un dénouement qui a été tardif, mais pour lequel je veux croire, nous avons été pour beaucoup. Je voulais vous en remercier, Monsieur le Maire.

M. le Maire - Merci. Je pense que notre action collective côté Pantin et Aubervilliers, j'ai cru le comprendre lors des deux entretiens que j'ai eus avec le Préfet de police le 10 octobre et celui de mardi, avait accéléré le processus d'évacuation et de prise en charge d'une partie de ces consommateurs.

Pas d'autres interventions ?

M. NOËL - C'est effectivement un sujet assez sérieux, la question de la délinquance aux Quatre Chemins. On a vu aussi que la situation s'est pas mal cristallisée avec l'arrivée, il y a un an, des consommateurs de crack et l'installation d'un trafic assez conséquent de produits stupéfiants qui ne concernent pas que Pantin. Je pense notamment à sa cristallisation sur la dalle Villette dans la Cité du 45, qui était le principal point de deal.

Par contre, je suis assez mal à l'aise avec un vœu qui ressemble à une adresse à un Ministre qui a toujours menti sur sa vision du quartier et qui a toujours instrumentalisé la question de la situation dans les quartiers populaires pour asseoir une rhétorique qui ressemble beaucoup à celle de l'extrême droite. Je pense notamment au concept d'ensauvagement qu'il avait pu relayer il y a bientôt deux ans, je crois. Et je suis aussi mal à l'aise parce que j'ai l'impression que la réponse à un tel trafic ne va pas passer seulement par une réponse policière, par ce genre de dispositif. Qu'est-ce que nous a appris l'histoire aux Quatre Chemins ? Je vais parler de mon expérience, j'ai été bénévole plusieurs années et j'ai travaillé dans une association qui a un travail considérable sur les aspects éducatifs, et je vis depuis bientôt deux ans dans ce quartier rue Magenta. La mise en place par exemple d'un autre dispositif qui s'appelle la zone de sûreté

prioritaire qui était mise en place, je crois, à partir de 2012, par Monsieur Valls lorsqu'il se prenait pour le premier Shérif de France, elle n'a pas eu d'aspect très positif. Il y a eu certes des harcèlements du point de deal. Il y a eu certes des harcèlements de vendeurs à la sauvette. Mais ce que l'on a surtout vu, habitants du quartier ou travailleurs sociaux qui travaillent dans ce quartier, c'est que les effectifs policiers qui étaient tournés vers ces missions ne sont pas des effectifs qui permettent de démanteler un réseau. Ce sont avant tout des jeunes policiers qui viennent en dehors de leur zone d'intervention, qui ont une vision assez exotique des quartiers populaires, qui est renforcée par les discours politiques et médiatiques. Il n'y a aucun souci là-dessus. Mais leur principale action était de harceler les points de vente et surtout aussi d'harceler les populations noires et arabes qui habitent ce quartier. D'ailleurs, je ne sais pas s'il y a des évaluations de ce qu'a produit la mise en place de cette zone de sûreté prioritaire.

Mais en tout cas, ce que j'ai vu, c'est que cela n'a pas permis de démanteler les réseaux. Les réseaux sont aussi conséquents qu'avant, voire plus forts, et il y a aussi une volonté des pouvoirs publics de concentrer dans ces quartiers les indésirables, ce qui a été montré par exemple par un sociologue comme Laurent Bonelli qui parle de « transhumance des illégalismes » : l'Etat, les pouvoirs publics comme le berger avec les moutons concentrent dans certains quartiers toutes les nuisances pour favoriser la spéculation immobilière dans d'autres quartiers à l'échelle métropolitaine. Maintenant, on a des enjeux de spéculation immobilière qui sont plus larges, et je pense que c'est un des nœuds du problème de concentrer les problèmes sociaux dans certains quartiers. On l'a vu avec le déplacement de populations consommatrices de crack qui étaient avant un Stalingrad avant le projet de requalification de la place, puis à la Chapelle avant qu'il y ait des tours de logements privés, et l'Aréna 2, la nouvelle salle de spectacle qui se construit. Et maintenant, c'est aux Quatre Chemins.

Pour moi, le sujet est très sérieux et la réponse ne sera pas exclusivement policière. Elle est sociale. Vous l'avez rappelé, il y a la question de l'habitat indigne où se fixe aussi le trafic avec des marchands de sommeil qui sous-louent. Elle est aussi d'ordre diplomatique puisque la cristallisation du trafic, notamment des cigarettes de contrebande, découle aussi du délitement de certains Etats, notamment d'Etat maghrébins suite à ce que l'on a appelé les Printemps Arabes ou aussi à ce qui s'est produit au Sahel, puisque le trafic de contrebande passe par le Sahel et que l'Etat français, avec l'opération Barkhane, a mis quelque peu le feu aux poudres dans cette région. Cela n'appelle pas une réponse, et notamment une réponse avec un dispositif - la dénomination du dispositif est juste horrible. Elle traduit bien qu'il y a une lepénisation des esprits : quartier de reconquête républicaine, la République n'est jamais partie des Quatre Chemins. C'est plutôt l'Etat, les pouvoirs publics qui sont partis des Quatre Chemins.

Personnellement, je voterai contre et je trouve qu'il y a besoin de policiers, on peut s'accorder là-dessus, mais pas des policiers qui vont se contenter d'harceler les populations noires et arabes, des policiers qui pourront enquêter, peut-être infiltrer le réseau et les démanteler. C'est-à-dire que les effectifs de police qui sont concernés par le dispositif de Quartier de Reconquête Républicaine QRR ne sont pas des policiers qui vont enquêter. Et le contexte actuel n'indique rien de bon puisque la brigade des stupés, si je ne me trompe pas, est sous le giron de la police judiciaire, et il y a actuellement une réforme qui est en cours à la police judiciaire, qui va totalement déstructurer cette institution policière. Pour moi, ce n'est aucunement avec ce genre de dispositif. Je voterai contre.

M. le Maire - Je le regrette. Vous irez le dire aux gens des Quatre Chemins. Depuis que la zone de sécurité prioritaire a fait que le Commissariat de Pantin a perdu la brigade spéciale de 10. 12 qu'il avait, on a une augmentation de 20 à 30 % de faits délictueux. Alors je suis d'accord avec vous sur un point : le dispositif doit être complet. La Municipalité fait ce qu'elle peut, elle, pour avoir un dispositif qui soit à la fois sanitaire, social, associatif, politique de la Ville, lutte contre l'habitat indigne, etc. Quand les enfants viennent dans mon bureau, je leur dis que la République, il y a une très belle Marianne, elle a un laurier, c'est la paix parce que les rois faisaient la guerre et la République garantit la paix. C'est le glaive de la justice, parce qu'avant, la justice n'était pas la même pour les nobles et pour ceux qui ne l'étaient pas. C'est l'urne de la démocratie et c'est l'ordre républicain partout, sur l'ensemble du territoire, parce que le seigneur pouvait se payer sa sécurité. Et les pauvres dans les villages, dans les villes et dans les quartiers n'avaient pas de sécurité parce qu'il n'y avait pas de police républicaine... Vous savez, il faut changer votre logiciel. L'insécurité, ce ne sont pas les gens de Neuilly-sur-Seine, ce ne sont pas les gens de Versailles, ce ne sont pas les gens du 6^{ème} qui en souffrent le plus. Ce sont les gens de nos quartiers populaires.

Je suis d'accord, la police peut parfois avoir des attitudes qui peuvent être répréhensibles, mais ce que je sais aujourd'hui, c'est qu'une police républicaine de proximité qui est dans les quartiers, ça fait du bien aux quartiers et c'est une réponse. C'est nécessaire, mais ce n'est pas suffisant. Je regrette votre vote. Après,

comme dirait quelqu'un que nous connaissons beaucoup ici, je n'ai pas de « pudeur de gazelle » avec Darmanin. Pendant trois semaines, je lui ai mis un écriteau : « depuis tant de jours, le Ministre nous ment ». Aujourd'hui, le seul qui peut nous donner des effectifs supplémentaires, je suis désolé, mais c'est le Ministre de l'Intérieur. Ce n'est pas le Préfet de police, il ne les a pas. Ce n'est pas le Préfet de la Seine-Saint-Denis, il n'est pas chargé de cela. C'est le Préfet de police de Paris qui en est chargé. Je m'adresse donc à celui qui est aujourd'hui en situation d'accorder des renforts de police pour le Quartier des Quatre Chemins, renforts de police qui sont nécessaires, mais qui ne sont absolument pas suffisant. Et c'est dit dans ce vœu d'ailleurs, c'est écrit dans ce vœu : le Quartier des Quatre Chemins souffre de multiples maux qui ne sont pas que l'insécurité.

Mme KERN - Je voulais juste vous répondre en vous disant que la ZSP, parce que nous étions en ZSP avec Aubervilliers, ce ne sont pas que des renforts de police supplémentaires, c'est aussi un dispositif de coordination entre différents acteurs. Donc on se retrouvait soit en Préfecture, soit en Mairie de Pantin ou d'Aubervilliers. Quand c'est en Mairie, avec les services de la Préfecture, et en Préfecture avec le Préfet, le Procureur, la RATP, les bailleurs sociaux. Donc c'est aussi un travail de coordination. Il y a plusieurs acteurs, et on discute. Ce ne sont pas seulement des dispositifs policiers. C'est vraiment quelque chose de plus vaste.

Mme AZOUG - Dans ce que j'ai pu entendre, je pense qu'il est extrêmement intéressant d'accueillir ce qui a pu être évoqué, dans le sens où le sujet pose de la complexité. En fait, la difficulté de l'exercice, avec ce qui est vécu dans nos villes et dans nos quartiers, il est aussi difficile de le traduire avec une page en recto-verso concernant un vœu. Vis-à-vis des écologistes, la situation, la proposition et nos lignes de conduite ont toujours été de dire que la prévention valait plutôt que la répression et avec un système de répression qui a quand même été assez fort sans avoir à être ici et à construire un discours anti-police, mais où il y a un accueil qui est compliqué. Et sur la question des relations entre la police et la jeunesse ou la police et les habitants, on voit bien qu'il y a des gouffres et il y a des situations qui sont de plus en plus compliquées. De toute façon, on l'a bien vu pendant la période des Gilets Jaunes, ce ne sont pas seulement les jeunes des quartiers et les jeunes des banlieues qui ont vécu aussi des anormalités venant de la police, c'est aussi tout type de Français de souche concernant les exactions de la police. Donc, oui, il y a des sujets qui sont sérieux.

La question aussi, et je pense que c'est aussi ce que l'on souhaite et ce que l'on souhaitera poser, c'est la question de nos liens et de nos relations avec les associations de prévention et le club de prévention « A travers la Ville » ou d'autres qui doivent intervenir et comment la Ville aussi apporte sa pierre à l'édifice et une contribution à la fois politique et à la fois en termes de dialogue avec ces associations. Et pour pouvoir porter et sans en faire un cavalier ce sujet à l'échelle du département, on est H24 dans des oppositions entre les Maires, les élus locaux et ces assistants de prévention qui font un boulot extrêmement important et nécessaire au sein de l'ensemble de nos Villes et au sein de l'ensemble du Département, et aussi avec toutes les complexités concernant les Quartiers des Courtilières et des Quatre Chemins.

Je ne balayerai pas toutes les observations et les remarques qui ont été faites, parce que la France n'est pas seulement celle que l'on a connue lors du siècle passé et que les rapports police-justice, quand on est en lien et en discussion avec des jeunes des Quatre Chemins, quand ils appellent les personnes de la BAC par leurs prénoms, cela nous pose un problème. En tout cas, cela peut nous poser un problème. Cela veut dire qu'il y a une pseudo proximité qui est aussi totalement anormale. Maintenant, le sujet de ce vœu, et c'est pour cela qu'on était favorables, même si on a demandé à ce qu'il y ait quelque part des ajouts sur tous les aspects de prévention, d'éducation et par la culture, par le sport et par un tas de domaines. Ce qui est posé et ce qui nous semble extrêmement essentiel, c'est qu'il y ait une équité de traitement entre Pantin et Aubervilliers par rapport à des effectifs qui nous sont nécessaires. En fait, pour nous écologistes, le sujet est là, c'est posé. Donc c'est dans ce sens que, pour nous, le vœu est important et il est favorable, avec en effet toutes les imperfections qui peuvent exister parce que ce sujet mériterait des débats, même avec les habitants de la Ville, sur : qu'est-ce que les enjeux de tranquillité ? Qu'est-ce que seraient les enjeux de sécurité pour une Ville ? Et tous les ans, on a effleuré ce sujet-là dans le cadre de : faut-il poser encore et investir encore dans de la vidéosurveillance, contrairement à de l'humain d'abord et à des enjeux de prévention ?

Je ne serai pas plus longue parce que je trouve que je l'ai déjà suffisamment été, et Monsieur Carvalhinho a dit qu'il ferait une intervention très, très, très courte.

M. CARVALHINHO - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, je suis particulièrement content qu'on ait eu un consensus pour proposer un texte qui soit voté par le Conseil municipal ce soir. C'est peut-être la deuxième fois, parce que le premier était sur un soutien aux policiers. Le deuxième porte aussi sur ce vœu. Effectivement, j'ai fait une lettre au Ministre de l'Intérieur en tant que Conseiller régional, fin septembre. Cette demande avait déjà été faite par différents élus lors de la mandature précédente et actuelle, on l'a souvent évoqué justement pour cette égalité de traitement entre Aubervilliers et Pantin, parce que les problèmes aux Quatre Chemins doivent se régler ensemble et on doit être tous les jours main dans la main sur différents sujets qui ne sont pas seulement que sur les sujets de sécurité. Il y aura bientôt la réfection de l'ex-RN2 où vous avez eu une réunion publique avec la Maire d'Aubervilliers, Karine Franclet. La région Ile-de-France aussi participera au financement. Il y a donc beaucoup de sujets sur lesquels nous pouvons travailler.

Effectivement, je vous ai envoyé ce vœu à la fin du week-end, qui reprend le titre. J'ai voulu aussi mettre dans le titre un renforcement des moyens de sécurité, mais rajouter prévention de la délinquance parce que c'est très important - cela a été évoqué. Et la phrase de la fin, pourquoi au Ministre de l'Intérieur ? Parce qu'effectivement c'est le seul en France, à part peut-être le Président de la République et la Première Ministre. Je pense que le Président de la République lui a beaucoup délégué sur cette question de sécurité. Donc ce n'est vraiment que lui qui peut approuver cette demande. Cette demande qui peut apporter jusqu'à 35 policiers supplémentaires pour notre seul Commissariat. Donc il faut aller vers ça. Et c'était très fort que le Conseil municipal le fasse, l'adopte.

Je vous avais proposé un vœu. La demande est reprise dans l'exactitude de ce que je vous ai proposé, donc ça me convient parfaitement. Après, vous l'avez réécrit de façon entière en louant votre politique. Vous faites de la politique. Vous avez une Municipalité à défendre, c'est normal. Mais on doit se retrouver sur l'essentiel. C'est pour cela que j'approuve cette demande et qu'il faudra continuellement la défendre parce que cela ne va pas être évident, parce qu'effectivement il y a des problèmes d'effectifs de police, même si la Première Ministre et le Ministre de l'Intérieur annoncent 8 500 policiers en plus d'ici la fin du quinquennat. Sur cette question, il ne faut pas lâcher parce que c'est de la justice pour les habitants. C'est un vœu, mais il faut aller beaucoup plus loin dans son ensemble sur les Quatre Chemins. En gros, c'est pour cela que j'approuve cela. Et bravo pour ce consensus à l'ensemble des élus de la Municipalité !

M. AMZIANE - Visiblement, il n'y a pas de consensus déjà si on voit les interventions d'avant. Pour comprendre, c'est Monsieur Carvalhinho qui a déposé ce vœu ? C'est ça ?

M. le Maire – Oui, mais il n'a plus rien à voir avec ce qu'il avait écrit. Moi j'ai écrit en septembre 2020 pour lui demander de classer en quartier de reconquête républicaine les Quatre Chemins au nom de l'égalité entre Pantin et Aubervilliers, parce que à la fin de la ZSP on a perdu plus d'une dizaine d'agents. Aujourd'hui, deux ans après, qu'il soit d'accord avec moi, cela ne me gêne pas, et qu'il vote un vœu qui dise tout le bien de la politique municipale sur les Quatre Chemins, cela ne me gêne pas.

M. AMZIANE - Je partage beaucoup les arguments donnés par l'intervention de Monsieur Noël. Je vais rester cohérent. Cela fait des années que je dis qu'il faut une police nationale de proximité et qu'il faut arrêter notamment de donner un surplus de mission à la police municipale et qu'on lui demande de faire ce qu'elle ne devrait pas faire. Et l'argument de Nadia Azoug est juste, je n'arrive pas à comprendre comment on peut avoir un renfort d'effectifs sur les Quatre Chemins côté Aubervilliers et qu'on ne prévoit pas un renfort d'effectifs côté Pantin. Après, je partage avec Monsieur Noël la question du scandale qui est cette appellation quartier de reconquête républicaine qui était un plan de com à l'époque de l'ère Macron précédente, qui consiste à dire que les quartiers de la République étaient perdus et qu'ils se sont perdus tout seuls. En gros, ils se sont mis en séparatisme ou en sécession tout seuls, alors qu'en fait on prend juste acte d'une désertion du service public et notamment des effectifs de police pendant des années. C'est bien beau, après, de parler de reconquête républicaine, ce sont juste les quartiers de rétablissement de l'égalité. Ce n'est pas de la reconquête républicaine. Ce sont juste des quartiers qui ont souffert les pires inégalités, et qui ont souffert les pires inégalités notamment en termes de dotations en moyens de l'Etat. Donc l'appellation est scandaleuse.

M. le Maire – Excusez-moi, Monsieur Amziane, mais on a eu un rapport dans le précédent quinquennat, de deux députés, dont un député de la majorité, qui disait qu'en Seine-Saint-Denis, il y avait moins de policiers qu'ailleurs, moins de juges qu'ailleurs, moins d'enseignants qu'ailleurs et moins de personnels de santé qu'ailleurs. Donc ce vœu, c'est le rétablissement de l'égalité républicaine.

M. AMZIANE - On est d'accord que le terme de reconquête républicaine est extrêmement déplacé et d'un mépris caractérisé envers les habitants des quartiers populaires. Je suis à peu près d'accord sur la demande, sur le fait qu'il faille un renforcement des effectifs policiers sur Pantin, qui sont un peu moins catastrophiques qu'il y a quelques années, notamment en termes d'équipements, mais qui, il y a quelques années, faisaient avec une seule voiture qui fonctionnait. Donc du coup, ils étaient obligés d'alterner les gardes parce qu'il n'y avait qu'une seule voiture qui tournait dans tout Pantin, puisqu'il n'y avait qu'une seule voiture en état de marche à Pantin. Que l'on puisse donner des conditions et du renfort de service public, encore une fois, je suis plutôt OK. Après, pour une question pratique, je ne fais plus partie de la Conférence des Présidents maintenant, mais est-ce que l'on peut proposer et distribuer sur table ces vœux en début de séance pour qu'on ait au moins le temps de faire des amendements ? Là, je trouve que Monsieur Noël a raison, ça manque un peu de couleur sociale. Bien entendu, je suis pour un renforcement des effectifs policiers aux Quatre Chemins, on est d'accord. En plus, on est tous d'accord sur le fait que cela ne passera pas que par cela et qu'il y a une prise en charge sociale notamment des guetteurs et des vendeurs de trafic. Je pense au trafic de cigarettes. Ce sont souvent des jeunes mineurs, qui sont bien souvent victimes d'effets d'addiction. Ils sont un peu en dehors de tous les radars sociaux qui existent, parce que des fois ce sont des jeunes migrants et qu'au final ils échappent à une partie des grilles de lecture sociale et de ces circuits-là. Je suis réservé. Je partage l'objectif du vœu. Je suis un peu plus réservé sur la formulation.

M. NOËL - Rapidement pour préciser, parce que je ne suis pas contre le fait qu'on mette à mal le trafic, mais la question est de savoir comment on le met à mal. La demande sécuritaire des habitants des Quatre Chemins est légitime. Elle s'accroît depuis un moment déjà. A la sortie du confinement, il y a un collectif qui s'appelle SOS Quatre Chemins qui s'était formé, qui avait demandé à ce qu'il y ait une réponse sécuritaire par rapport à l'enracinement du trafic. La question, ce sont les moyens que l'on affecte pour arriver à cet objectif de démantèlement du trafic. Et le dispositif de quartier de reconquête républicaine, malheureusement, n'affecte pas la bonne typologie de policiers. On a vu ce qu'était la méthode des BST, on a vu ce qu'était la méthode de la CSI 93. J'invite tous les Conseillers et Conseillères municipaux, il suffit de taper « CSI Pantin » ou « BTC Pantin » pour voir ce qui s'est passé les années précédentes avec ces unités-là. Je suis trop jeune pour avoir connu la police de proximité, mais je ne crois pas que les îlotiers ressemblaient aux agents de la BST ou de la BTC. Ce n'est pas du tout la même typologie de policiers. Et malheureusement ces unités-là se sont autonomisées du pouvoir de contrôle de l'Etat et ont une vision sexiste, viriliste et raciste de la société. Et on voit les affaires qui se sont passées à Pantin avec la BTC ou plus largement dans le 93 avec la CSI, elles l'indiquent et l'illustrent clairement. Donc effectivement le trafic s'appuie sur différents ressorts, et on a peut-être besoin de policiers qui enquêtent, qui savent déterminer l'infrastructure du réseau avec des circuits de blanchiment de l'argent qui passent par des barber-shops, des bars et autres fast-foods, et qu'ils puissent le fragiliser. Mais ce n'est aucunement la typologie de policiers qui est proposée par ce dispositif qui va répondre à la question de la mise à mal du trafic.

M. le Maire – Je vais vous proposer de passer au vote.

Qui est contre ce vœu ? Monsieur Noël. Qui s'abstient ? C'est adopté. Je vous remercie.

On se retrouvera le mercredi 14 décembre après-midi pour le vote du budget. C'est une tradition maintenant. Bonne soirée.

Le maire

BERTRAND KERN

Le secrétaire de séance